

2020

RAPPORT ANNUEL 2020

sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Partie traitement



Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Etude, la Construction et l'Exploitation d'Unité de traitement des Ordures Ménagères

Siège : Hôtel de Ville - Rue Carnot - BP 50038 - 84801 ISLE SUR LA SORGUE Cedex

☎ 04.90.74.10.11 ✉ : contact@sieceutom.fr

www.sieceutom.fr

Table des matières

1	OBJET	- 2 -
2	TERRITOIRE ET COMPETENCE.....	- 4 -
2.1	Le territoire.....	- 4 -
2.2	La compétence.....	- 6 -
2.3	Le financement.....	- 6 -
2.4	Les équipements	- 6 -
2.5	Les perspectives d'évolutions.....	- 8 -
3	LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2020	- 9 -
4	LES INDICATEURS TECHNIQUES	- 13 -
4.1	Les ordures ménagères	- 13 -
4.1.1	Les ordures ménagères assimilables – OMA.....	- 13 -
4.1.2	Les ordures ménagères résiduelles - OMR	- 17 -
4.2	Les autres déchets pris en compte sur le site du Grenouillet à Cavaillon	- 24 -
4.2.1	L'organisation du fonctionnement	- 24 -
4.2.2	Fonctionnement et marchés en cours	- 24 -
4.2.3	Les emballages ménagers	- 25 -
4.2.4	Les cartons	- 31 -
5	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	- 33 -
5.1	Préambule.....	- 33 -
5.2	Montants globaux des dépenses et des recettes du service	- 33 -
5.2.1	Les dépenses de fonctionnement et leur évolution	- 33 -
5.2.2	Les recettes de fonctionnement	- 36 -
5.2.3	Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat	- 39 -
5.2.4	Les frais de personnel.....	- 40 -
5.2.5	L'état de la dette.....	- 41 -
5.3	Dépenses de gestion des OMR.....	- 42 -
5.4	Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle	- 45 -
5.5	Les charges générales.....	- 46 -
6	CONCLUSION ET PESPECTIVES	- 47 -

1 OBJET

*Le présent rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, pour **l'année 2020** est rédigé dans le respect des dispositions des articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.*

Il porte à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de traitement des déchets, déléguée au Syndicat Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Usine de Traitement des Ordures Ménagères (SIECEUTOM).

Le Président peut être entendu à sa demande par le conseil communautaire de chaque membre ou à la demande de ce dernier pour commenter ce rapport.

Glossaire :

COTELUB :	Communauté Territoriale Luberon Durance
LMV :	Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
CCPSMV :	Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
CDT :	Centre de tri
CSDU :	Centre de stockage des déchets ultimes, remplacé par ISDND
DEEE :	Déchet d'équipement électrique et électronique
DIAA :	Déchets d'Industrie agro-alimentaire
DIB :	Déchets industriels banals
DAE :	Déchets d'activité économique (remplace DIB)
DND :	Déchet non dangereux
EJM :	Emballages et JRM
ELA :	Emballages de liquide alimentaire
EMB :	Emballages ménagers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
ISDND :	Installation de stockage des déchets non dangereux
JRM :	Journaux Revues Magazines
NS :	Non significatif
OM :	Ordures ménagères
OMA :	Ordures ménagères assimilables
OMR :	Ordures ménagères résiduelles
PAP :	porte à porte (collecte)
PAV :	point d'apport volontaire
PCC :	Papier-carton complexé
PCNC :	Papier-carton non complexé
PPGDND :	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
SDCI :	Schéma départemental de coopération intercommunale
SRADDET :	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
TGAP :	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE :	Unité de valorisation énergétique
UVO :	Unité de valorisation organique

2 TERRITOIRE ET COMPETENCE

2.1 Le territoire

Le SIECEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavaillon, l'Isle sur la Sorgue, Cheval Blanc et Fontaine de Vaucluse. Il est devenu, depuis, le Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères, auquel trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont délégué la compétence traitement des déchets. Il s'agit des collectivités suivantes :

- ✓ Luberon Monts de Vaucluse Agglomération - LMV
- ✓ Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse – CCPSMV
- ✓ Communauté Territoriale Sud Luberon – COTELUB

Dans la continuité de la mise en application de la loi NOTRe¹ et du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Vaucluse en vigueur, le périmètre du SIECEUTOM a évolué de la façon suivante :

- Prise en charge en 2018 des OMr et des emballages ménagers des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines, ayant rejoint LMV,
- Gestion à compter du 1er juillet 2019 du transport et du traitement des OMr des 2 communes supplémentaires ayant rejoint COTELUB : Cadenet et Cucuron.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, le syndicat est donc en charge du traitement des déchets de 28 communes (cf. figure 1), soit une population de **87 984 habitants** (source INSEE 2018). Le siège du Syndicat est à la mairie de l'Isle sur la Sorgue depuis 2001. Les bureaux administratifs sont à Cavaillon.

¹ Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

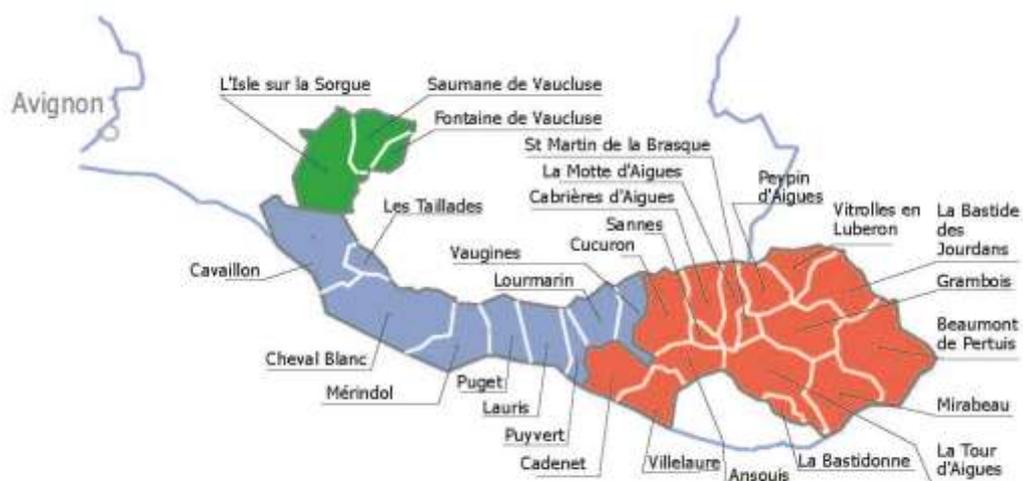
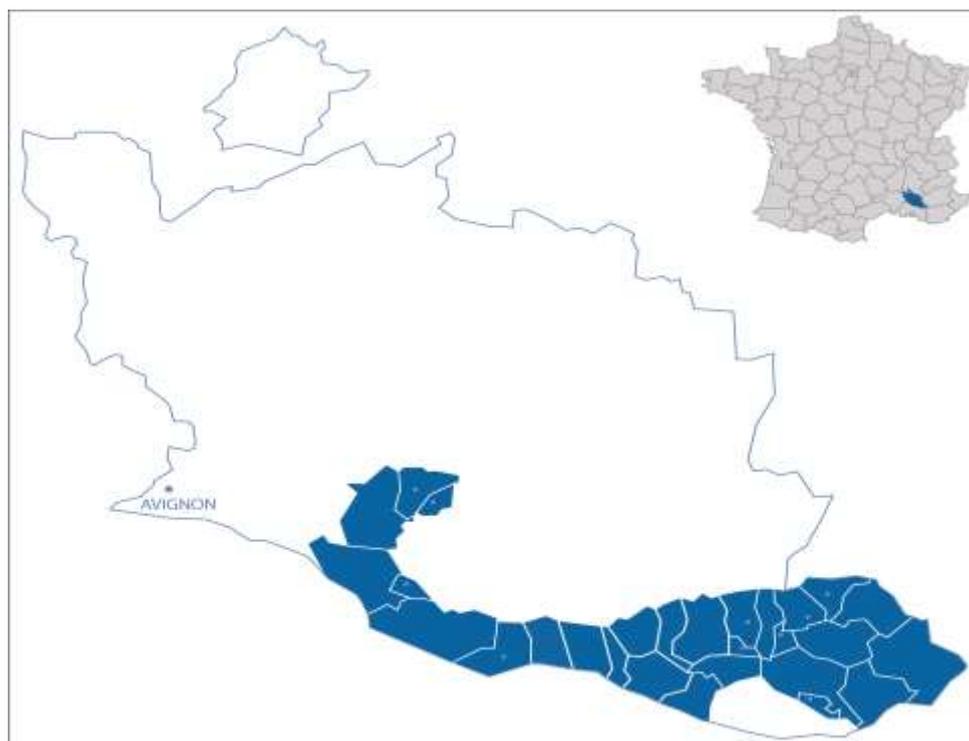


Fig. 1 – Territoire du SIECEUTOM à compter du 1^{er} juillet 2019 dans le département de Vaucluse

2.2 La compétence

Chacun des membres a transféré la compétence « traitement » au Syndicat, pour une partie de leurs OMA.

Ce traitement porte sur

⇒ les ordures ménagères résiduelles, pour les 3 EPCI adhérents (totalité de la population du syndicat)

Ainsi que, pour LMV et la CCPSMV,

⇒ les emballages ménagers issus de la collecte sélective,

⇒ les déchets des professionnels : cartons issus de collecte en porte à porte auprès des professionnels.

Toutefois, la compétence relative au traitement des cartons ne concerne qu'une partie du territoire de LMV et la CCPSMV (Cf. Fig.1 carte du territoire).

2.3 Le financement

Le financement du service et des dépenses d'administration générale est assuré principalement par le versement d'une contribution par les membres du syndicat.

Le Syndicat perçoit aussi, dans une faible proportion, des recettes correspondant au rachat de matériaux valorisables issus du traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères (Carton et JRM).

Le calcul de la contribution des collectivités membres est effectué en respect des statuts. Il intègre un double système : les coûts de traitement des déchets sont répartis au prorata des tonnages traités tandis que les autres dépenses dont les coûts de transport et les investissements sont réparties au prorata de la population.

2.4 Les équipements

Pour exercer sa compétence, le SIECEUTOM dispose des équipements suivants :

- Deux installations de regroupement et de transfert des ordures ménagères résiduelles à partir desquelles les OMR sont acheminées vers des installations de traitement :

- L'une à Cavaillon : Implantée sur la parcelle qui accueillait l'ancienne usine de compostage (quartier le Grenouillet), cette installation a été entièrement rénovée. Les travaux ont débuté en 2018 et se sont achevés en septembre 2019 avec une mise en service complète à cette date.
- L'autre à La Tour d'Aigues depuis mi 2016 qui remplace celle de Pertuis. La partie quai de transfert est intégrée au nouveau pôle environnement et valorisation construit et utilisé par COTELUB, qui en assure la gestion.

Rappel : Suite à la réalisation des travaux sur le site du Grenouillet et à la nouvelle organisation mise en place, il a été décidé la fermeture définitive de la déchetterie industrielle anciennement ouverte aux professionnels depuis le 31 décembre 2017.

Désormais, une plate-forme a été aménagée au Sud-Est de la parcelle en haut de quai. Les bennes ouvertes sont utilisées par la mairie de Cavaillon, la Communauté d'agglomération LMV ainsi que ses prestataires de services, pour la collecte des déchets municipaux et déchets des professionnels (DEEE, encombrants, mobilier...) ainsi que pour le dépotage des balayeuses en vue de leur traitement et valorisation.

Les équipements de transfert sont localisés sur la figure ci-contre. Il a été ajouté pour information les quatre déchetteries existantes à la disposition des particuliers, installations qui sont gérées par les EPCI adhérents dans la mesure où elles relèvent de l'exercice de la compétence collecte.



Fig. 2 – Équipements de transfert des OMR en 2019

2.5 Les perspectives d'évolutions

Conformément à la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe) le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été révisé.

A l'issue des procédures de concertation, l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 « **portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse** » a acté les modifications suivantes, venant impacter le périmètre et/ou les compétences du SIECEUTOM :

- Extension de LMV aux communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines à compter du 1^{er} janvier 2017 et constitution d'une communauté d'agglomération. Cette préconisation a été mise en œuvre.
- Extension de COTELUB aux communes de Cadenet et Cucuron à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette extension territoriale de COTELUB est réalisée.
- Fusion au 1^{er} janvier 2018 du SIDOMRA et du SIECEUTOM et création d'un nouveau syndicat avec adhésion éventuelle d'autres structures (SIRTOM du pays d'Apt, COVE, CCAOP, etc.)

Suite à ces réorganisations à l'échelle départementale et à l'arrivée à échéance des contrats passés par les anciennes collectivités, le SIECEUTOM a progressivement pris en charge le traitement des déchets des communes qui ont été nouvellement rattachées à LMV et à COTELUB.

Concernant la constitution d'un syndicat départemental de traitement des déchets et suite à la négociation par le SIDOMRA d'un nouvel avenant à la DSP visant à homogénéiser les coûts de traitement des collectivités extérieures au SIDOMRA, de nouvelles réunions de concertation ont été organisées courant 2019 en préfecture.

Elles ont abouti à la constitution d'une association ayant vocation à intégrer l'ensemble des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets (collecte et traitement) du bassin de vie rhodanien, tel que défini par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, comprenant le Vaucluse et ses environs, essentiellement le nord-ouest des Bouches-du-Rhône. L'association de réflexion sur les déchets Ménagers et assimilés du bassin Vacluso-Rhodanien, créée au cours de son assemblée générale constituante du 20 décembre 2019, a pour objet l'étude des voies et moyens sur les nouveaux enjeux de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Vaucluse et de ses environs. C'est une instance de réflexion et d'échanges, sans pouvoirs propres, ayant vocation à permettre différentes collaborations par thématiques et selon diverses modalités juridiques.

Dans ce cadre le SIDOMRA souhaite reporter l'organisation territoriale de la filière déchets du Vaucluse au prochain SDCI 2020/2024.

3 LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2020

L'année 2020 aura été marquée pour le syndicat, comme pour l'ensemble des français, par la survenance d'une crise sanitaire due à la pandémie causée par le COVID 19.

En tant que service public d'élimination des déchets, étant considérée comme essentielle, l'activité du SIECEUTOM n'a pas été interrompue.

Les agents d'accueil du quai de transfert ont assuré la continuité du service. L'un des agents, considéré comme présentant un risque particulier pour sa santé, a été protégé dans l'exercice de ses missions. Les interactions directes avec les usagers du site ont été empêchées (maintien de l'agent au bureau d'accueil).

Du matériel de protection individuelle a été fourni (gants, masques, gel hydroalcoolique, spray désinfectant).

Le personnel administratif et la direction ont été placés en télétravail.

Pour tenir compte de cette situation exceptionnelle, une prime dite « COVID » d'un montant de 1.000 euros a été versé aux agents d'accueil du centre de transfert (au prorata de la présence pour l'agent mis en protection).

La situation de pandémie a également eu les conséquences suivantes : les centres de tri des emballages ménagers ont alerté les collectivités sur la nécessité de contrôler strictement les apports, compte tenu de la présence régulière de masques usagés dans le flux de collecte sélective. Précisons que le centre de tri Valrena à Nîmes, utilisé par le SIECEUTOM fut l'un des rares centres de tri en France ayant maintenu son activité pendant la période de confinement.

Travaux de réhabilitation du site du Grenouillet

L'année 2020 marque la première année complète de fonctionnement du nouveau quai de transfert du Grenouillet, réceptionné en septembre 2019.

Les autorisations administratives ainsi que le permis de construire du projet ont été obtenus en fin d'année 2017.

Les consultations des entreprises en vue du lancement des travaux ont également été lancées en fin d'année 2017 et ont fait l'objet d'attribution début 2018.

Les travaux ont débuté au premier semestre 2018 et se sont prolongés jusqu'au deuxième semestre 2019 avec une mise en service des premiers équipements en septembre 2019.

La vue ci-dessous illustre le projet :



Désormais, le site est entièrement exploité en régie aussi bien pour le transfert des OMR que pour la collecte sélective.

Dans ce cadre, il a été mis fin au marché portant sur l'exploitation du quai de transfert, dont VEOLIA était titulaire, au cours de l'année 2019.

Focus sur le litige relatif à la conception :

Le bâtiment dévolu à la collecte sélective (à droite sur l'illustration) n'a pas été entièrement terminé. Il nécessite d'être réhaussé compte tenu d'une erreur de conception du maître d'œuvre (toiture trop basse pour permettre le déchargement des cartons par les Benne à Ordures Ménagères à l'emplacement prévu à cet effet). Un recours devant le tribunal administratif est déposé et en cours d'instruction.

Désormais, l'activité de transfert est assurée par trois agents. Elle consiste en :

- l'accueil des déchets,
- la délivrance des badges aux chauffeurs autorisés,
- la répartition des flux dans les trémies dédiées,
- l'organisation des évacuations,
- l'entretien du site.

Il est précisé que l'un des postes est mutualisé avec LMV, pour la gestion des évacuations des déchets municipaux et déchets des professionnels accueillis sur la plateforme aménagée à cet effet (DEA, DEEE, bois, métaux, déchets végétaux).

Il est ensuite recouru à des marchés de prestations de service pour les activités de transport/évacuation et de traitement des OMr, des emballages ménagers et des cartons.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2019, les OMr font l'objet des marchés suivants :

- ⇒ Transport, évacuation des OMr : entreprise MAUFFREY
- ⇒ Traitement des OMr par incinération en Unité de Valorisation Energétique (UVE) : SUEZ, sur le site NOVALIE de Vedène.

En 2020, les emballages ménagers et les cartons font l'objet d'autres marchés, attribués en 2017, comme suit :

- ⇒ Transport/évacuation des emballages ménagers et des cartons : entreprise COVED
- ⇒ Tri des emballages ménagers et valorisation : entreprise PAPREC, sur le site de VALRENA de Nîmes
- ⇒ Conditionnement et valorisation des cartons : entreprise COVED, sur le site d'Orange.

Ces marchés ont pris fin depuis et ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2021.

Vacance du poste de Directeur

Le SIECEUTOM en 2020 a également connu le départ de son Directeur Eric Malzieu, au mois de mars, pour cause de mutation.

Il a été remplacé le 1^{er} août 2020 par Virginie Degabriel.

Une période d'intérim de 5 mois a été assurée par Marie-Julie Martin, responsable administrative et financière.

Renouvellement de mandature

A noter également que 2020 est l'année d'un renouvellement de mandature. Le nouveau Comité syndical a été installé le 15 septembre. Christian Mounier a été réélu Président du syndicat pour un deuxième mandat.

Modification des statuts :

Les statuts du SIECEUTOM ont été modifiés par arrêté du 9 novembre 2020. Cette modification des règles de partage des coûts entre les adhérents a permis de formaliser la sortie de COTELUB du remboursement des investissements réalisés sur le quai de transfert du Grenouillet, étant entendu que la collectivité prend en charge les investissements sur le site de la Tour d'Aigues dont elle assure la gestion.

Association de réflexion sur les déchets du bassin vacluso-rhodanien.

Fortes de leur conviction qu'il importe de se réunir et d'étudier toutes les voies de mutualisation possibles en matière de gestion des déchets, les collectivités du Vaucluse et de ses environs, compétentes dans cette matière (collecte et/ou traitement), se sont constituées en association (déclarée en Préfecture le 04 septembre 2020). Celle-ci est un espace de discussion et d'échanges en vue d'un partage de bonnes pratiques ou de solutions de mutualisation, en recherchant la strate géographique la plus cohérente et efficace pour chaque projet. Le premier sujet qui l'occupe consiste dans la réalisation d'un centre de tri équipé pour l'extension des consignes de tri. Les élus souhaitent également que les techniciens travaillent ensemble sur les sujets suivants :

- collecte séparative des biodéchets
- traitement par incinération
- déchets d'activités économiques
- tarification incitative
- achats groupés.

Centre de tri rhodanien

La réalisation d'un centre de tri modernisé, capable de trier les plastiques en extension, sur le territoire de Vaucluse et alentours (territoire rhodanien) est à l'ordre du jour pour l'essentiel des collectivités. La situation actuelle oblige les collectivités ayant mis en place l'extension auprès de leurs usagers, à exporter le flux de collecte sélective en dehors du territoire (Nîmes, Lansargues ou Manosque). En outre, les centres de tri périphériques sont à saturation et ne pourront pas absorber le flux actuellement traité par le SIDOMRA lorsque le territoire du Grand Avignon passera à l'extension.

Les collectivités entendent donc étudier les possibilités de construire un tel équipement, sous maîtrise d'ouvrage publique.

Une étude a été lancée en fin d'année 2020, sous la forme d'un groupement de commande impliquant 14 collectivités compétentes en matière de traitement des déchets². Cette étude devra chiffrer plusieurs scénarios de tri et aborder la question du mode de collaboration juridique entre collectivités et des modes de gestion du futur service. Le SIECEUTOM est le coordonnateur de ce groupement.

² Sont membres du groupement de commande coordonné par le SIECEUTOM : la CA Ventoux-Comtat-Venaissin, CC d'Aygués et Ouvèze en Provence, CC de la Vallée des Baux-Alpilles, CC Pays Vaison Ventoux, CC Rhône Lez Provence, CC Pays Réuni d'Orange, CC Ventoux Sud, Communauté Territoriale Sud Luberon, CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette, CA Terre de Provence, SIDOMRA, Syndicat Rhône Garrigues, SIRTOM de la région d'Apt.

4 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4.1 Les ordures ménagères

4.1.1 Les ordures ménagères assimilables – OMA

Les OMA regroupent les catégories suivantes de déchets :

- les OMR,
- les produits de collecte sélective (verre et EJM)
- et le cas échéant, les produits de collecte séparative de la fraction organique.

La notion d'OMA facilite les comparaisons des données entre les différents territoires. L'indicateur est utilisé par l'observatoire régional et national de l'ADEME. C'est pourquoi le présent rapport contient des données relatives aux emballages ménagers de COTELUB qui en assure le traitement directement, et du verre que les 3 adhérents ont conservé dans leurs compétences, ceci afin d'appréhender les données relatives à la production d'OMA, quand bien même le syndicat n'est pas chargé de leur traitement.

Le tableau de la figure 3a ci-dessous donne les résultats depuis 2010 et le graphique de la figure 3b l'évolution annuelle depuis cette date. On observe que la production d'OMA augmente de manière importante en 2020 de 5,8 % pour l'ensemble du syndicat. Cette évolution est néanmoins le reflet de situations disparates entre les collectivités membres : baisse de 2,5% pour la CCPSMV, hausse de 6,5% pour LMV et de 14,2% pour COTELUB.

La hausse constatée pour COTELUB s'explique par l'addition de deux communes supplémentaires dans le périmètre de COTELUB, à savoir Cadenet et Cucuron. Ces deux communes, intégrées en 2017 à COTELUB, ont rejoint le SIECEUTOM au 1^{er} juillet 2019.

Aussi, l'année 2020 connaît une nouvelle hausse par la prise en compte de ces deux communes sur un exercice complet.

Enfin, sur la décennie écoulée, la production d'OMA a augmenté à l'échelle du SIECEUTOM de 18,3 % alors que la population augmentait de 23,62% dans le même temps.

OMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol par rapport ↑ N-1	2010-2020
LMV	14 190	14 148	14 121	13 898	14 271	13 652	13 379	13 377	16 825	16 668	17 752	6,5%	25,1%
CCPSMV	9 544	9 712	9 519	9 566	9 431	9 684	9 663	9 819	9 920	9 619	9 382	-2,5%	-1,7%
COTELUB	7 002	7 086	6 772	6 700	6 690	6 657	6 672	6 755	7 164	8 072	9 222	14,2%	31,7%
Totaux	30 736	30 946	30 412	30 165	30 392	29 994	29 714	29 951	33 910	34 358	36 356	5,8%	18,3%

Fig. 3a – Quantités d'OMA collectées en tonnes et évolution

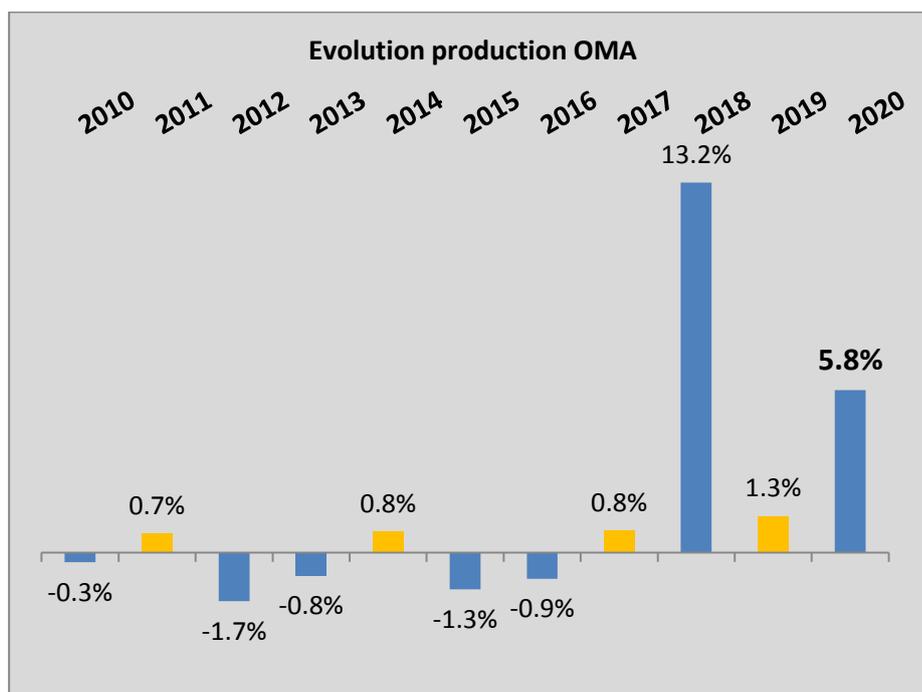


Fig. 3b – Variation de la production annuelle d'OMA

La comparaison des chiffres de production globale est un indicateur de l'activité du service, mais elle est peu significative en termes de performance compte tenu de la modification du territoire. Il convient plutôt pour cela de se référer aux ratios par habitant.

Le tableau de la figure 4a renseigne sur la production d'OMA par habitant.

On observe une année de hausse globale de la production pour le territoire du SIECEUTOM, de l'ordre de 2,2%. Plus particulièrement, cette hausse concerne LMV (+7,5%). COTELUB se stabilise (+0,3%) et la CCPSMV affiche une baisse relativement importante (-3,7%).

Toutefois, il faut relativiser la hausse de LMV, constatant plus loin dans le présent rapport que c'est le flux de collecte sélective qui augmente particulièrement sur le territoire de Cavaillon, conformément aux objectifs recherchés.

A l'échelle du syndicat, depuis 2010, soit une période de 10 ans, la baisse globale est de -4,8% des OMA.

OMA/Hab	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol par rapport N-1
LMV	424	424	431	421	426	410	397	390	413	397	426	7,5%
CCPSMV	471	476	466	465	457	475	471	472	471	459	442	-3,7%
COTELUB	409	410	386	381	377	370	365	364	385	323	367	0,3%
SIECEUTOM	434	435	430	424	423	418	410	407	422	404	413	2,2%

Fig. 4a – Evolution de la production d'OMA en kg par habitant

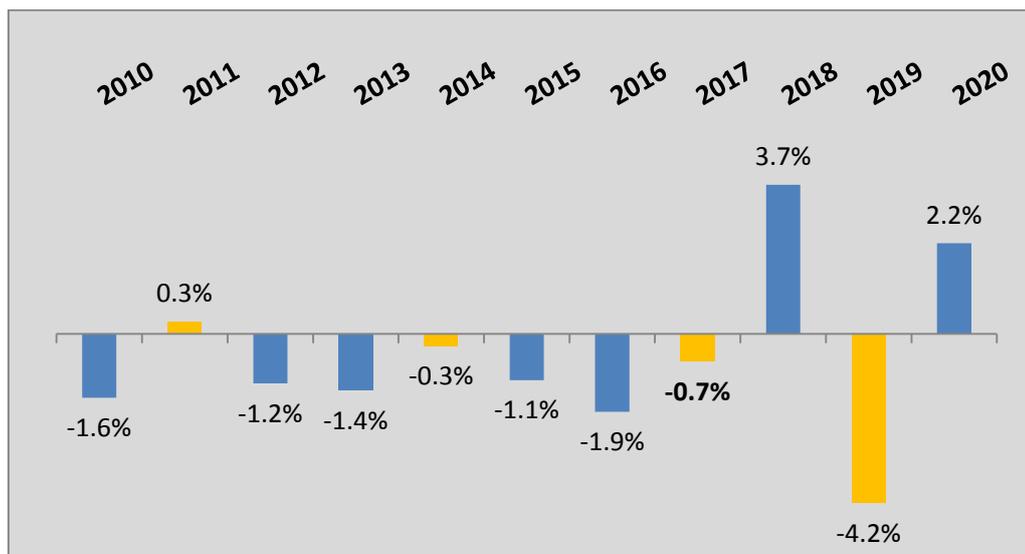


Fig. 4b – Variation de la production d'OMA en kg par habitant

Le tableau figure 4b présente les variations pour chaque collectivité adhérente des productions d'OMA et de ses composantes : OMR et collecte sélective (CS).

Les objectifs à poursuivre consistent en une baisse des OMR accompagnant une hausse de la collecte sélective. C'est le cas pour les 3 adhérents du syndicat, dans des proportions différentes. Si les baisses de production des OMR sont généralisées (de -7% à -13%), les situations restent disparates sur la collecte sélective, qui ne décolle pas pour la CCPSMV (+1,4% sur 10 ans).

	Evolution 2010-2020		
	OMA	OMR	Collecte sélective
LMV	0,6%	-11,3%	78,5%
CCPSMV	-6,2%	-7,7%	1,4%
COTELUB	-8,2%	-13,0%	22,6%
SIECEUTOM	-4,2%	-11,3%	39,8%

Fig. 4c – Evolution de la production par habitant des OMA et de ses composantes

Ces valeurs sont à mettre en perspective avec l'objectif à échéance 2020 de réduction de 10% de la quantité de DMA produit par habitant (kg/hab) par rapport à 2010. Alors que le SIECEUTOM et chacun de ses EPCI membre s'en approchaient en 2019 grâce à une forte baisse cette année-là, une nouvelle hausse observée en 2020 éloigne le syndicat de cet objectif.

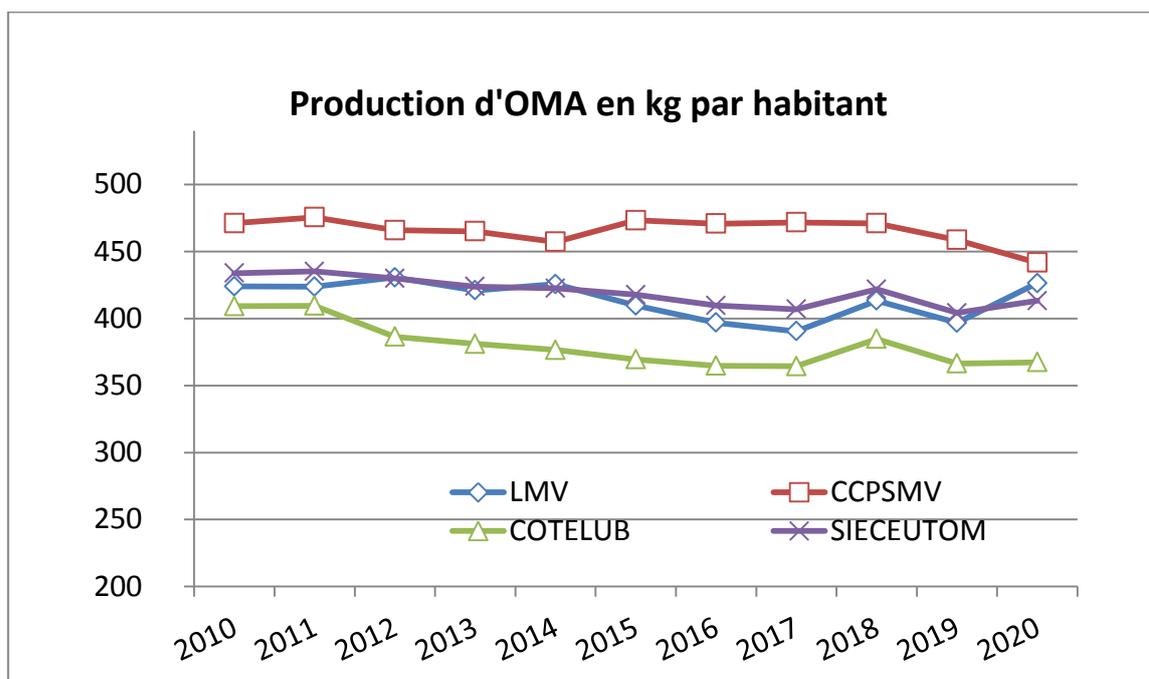


Fig. 4d – Evolution de la production par habitant des OMA

4.1.2 Les ordures ménagères résiduelles - OMR

Rappel : les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant à la charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives. Elles comprennent la fraction résiduelle des déchets des ménages mais peuvent contenir également des déchets non ménagers dont les caractéristiques sont assimilables aux ordures ménagères (déchets des collectivités, des administrations, des artisans et commerçants).

4.1.2.1 Organisation

Les OMR sont collectées soit en régie soit en prestations privées par les collectivités membres du Syndicat et sont acheminées jusqu'aux centres de transit de Cavailhon et de La Tour d'Aigues, appelés « quais de transfert ». Les OMR sont alors transférées depuis les quais de transfert dans des semi-remorques compactrices (camions à Fond Mouvant Alternatif - FMA) et sont dirigées vers les sites de traitement et de valorisation.

4.1.2.2 Traitement

Depuis le 2^{ème} semestre 2013, les OMR sont traitées par incinération à l'unité de Valorisation Energétique de Vedène comme l'illustre la figure 5. Les tableaux des figures 7a et 7b donnent les informations relatives aux marchés de prestations de transfert, transport et traitement.

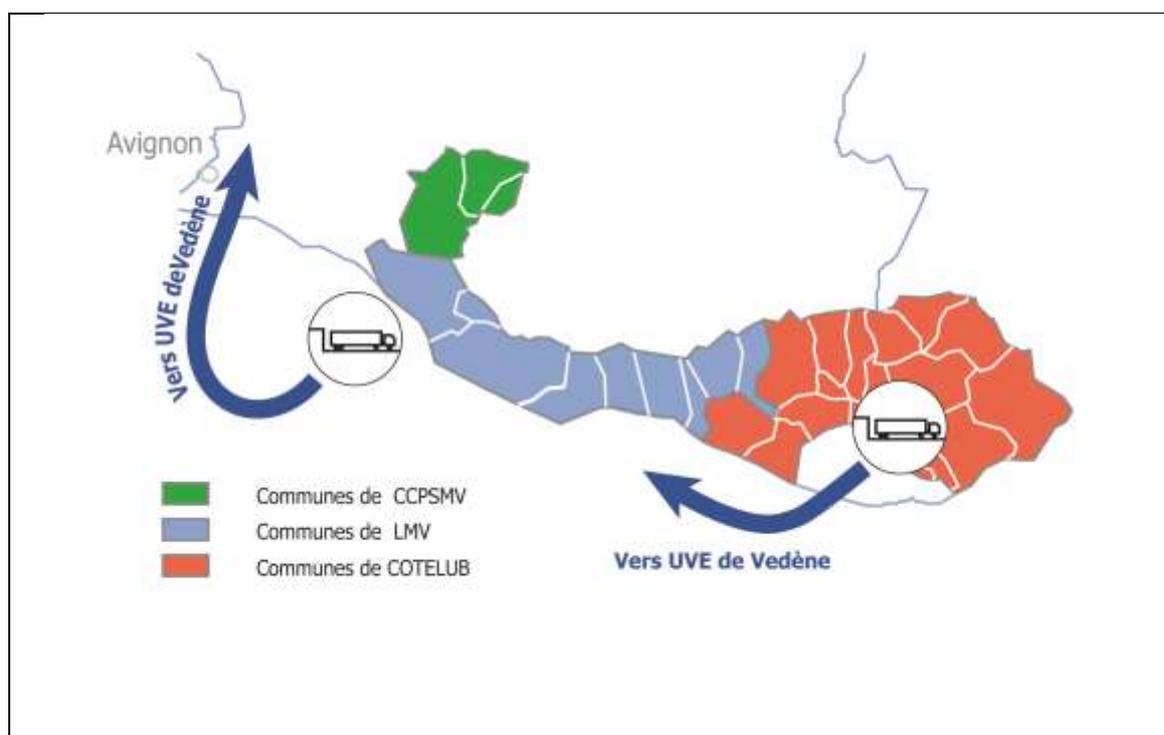


Fig. 5 – Organisation du regroupement des OMR et de leur traitement à compter du 1^{er} juillet 2019

A noter que depuis la mise en service du nouveau quai de transfert au Grenouillet, la prestation de transfert des déchets est réalisée en régie par le personnel du SIECEUTOM. Le transfert des OMR de COTELUB est assuré par le personnel communautaire sur le quai de transfert de La Tour d'Aigues.

Le précédent marché d'exploitation du centre de transit de Cavaillon, confié à ONYX Languedoc Roussillon en 2017, a pris fin au 31 juillet 2019.

L'évacuation des OMR depuis les quais de transfert est organisée comme suit :

Producteurs D'OMR	Nature des prestations	Titulaire	Observations	Durée des marchés
LMV et CCPSMV	Transport	MAUFFREY	A partir du quai de transfert du Grenouillet à Cavaillon	4 ans Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023.
COTELUB			A partir du quai de transfert de La Tour d'Aigues	

Fig. 6 – Marchés de transport des OMR

Le traitement des OMR est également réalisé en marché public de service, attribué après appel d'offres ouvert, comme suit :

Producteurs d'OMR	Titulaire	Observations	Durée des marchés
Ensemble des EPCI membres	SUEZ RV 84140 Montfavet	Incinération à l'UVE ³ de Vedène et solutions de secours par stockage à Entraigues	4 ans Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023.

Fig. 7 – Marchés de traitement des OMR

4.1.2.3 Quantités et évolution des apports

L'évolution des apports d'OMR est portée dans le tableau Fig.8 et Fig.9.

On observe que, comme en matière d'OMA, les tonnages d'OMR sont en hausse en 2020 par rapport à l'exercice précédent. Les tonnages supplémentaires représentent une augmentation globale de 4,06%. Toutefois, ce chiffre recouvre des situations différentes entre les adhérents.

La CCPSMV parvient à une baisse de - 1,82% ;

LMV voit sa production d'OMR augmenter de 1,37%.

COTELUB accuse une augmentation de 16,51%.

³ Unité de Valorisation Energétique

Ces circonstances s'expliquent par l'évolution du périmètre de COTELUB (deux communes supplémentaires, Cadenet et Cucuron, intégrées au territoire du SIECEUTOM) au 1^{er} juillet 2019. 2020 correspond donc à la première année complète avec périmètre étendu.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019 - 2020	2010-2020
LMV	12 315	12 130	11 921	11 654	11 830	11 128	10 724	10 566	13 558	13 406	13 589	1,37%	10,34%
CCPSMV	8 026	8 207	7 968	7 960	7 887	8 079	8 005	8 154	8 249	7 912	7 768	-1,82%	-3,21%
COTELUB	6 056	6 220	5 885	5 824	5 763	5 733	5 717	5 581	5 886	6 634	7 729	16,51%	27,62%
Totaux	26 398	26 557	25 775	25 438	25 480	24 939	24 446	24 301	27 693	27 952	29 086	4,06%	10,18%

Fig. 8 – Tonnages d'OMR collectées

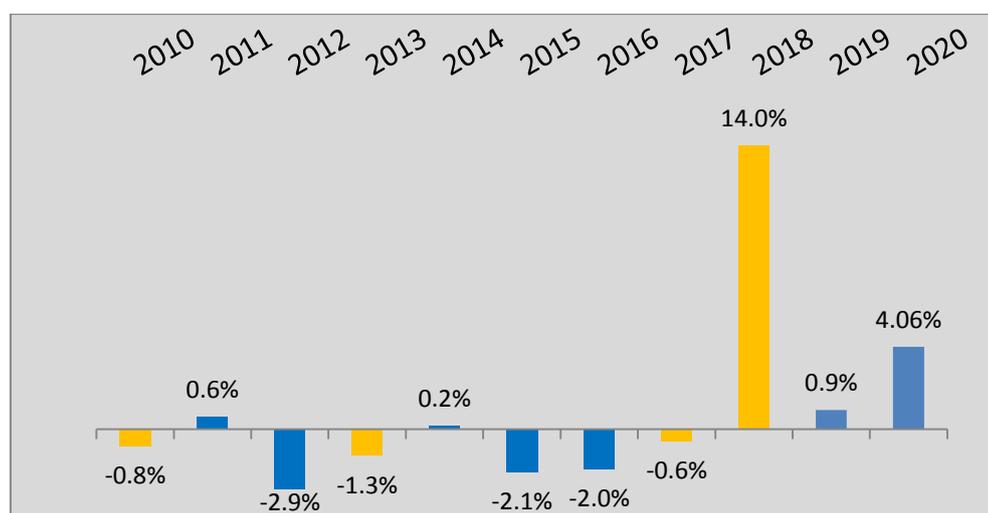


Fig. 9 – Evolution annuelle des tonnages d'OMR

Sur une période de 10 ans, l'augmentation globale est de 10,18% pour l'ensemble du syndicat, avec également des situations disparates entre les adhérents.

A l'échelle du syndicat, la production d'OMR connaît de régulières baisses, avec 2 années notables de fortes hausses, correspondant aux deux extensions de périmètres.

Compte tenu des évolutions de périmètre et de population, c'est la production d'OMR par habitant qu'il convient d'étudier pour apprécier les évolutions de comportement.

4.1.2.4 La production d'OMR par habitant

Les productions par habitant ont été regroupées dans le tableau Fig. 10 ci-dessous :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
LMV	368	363	364	353	353	334	318	308	333	319	326	2,27%
CCPSMV	396	402	390	387	382	395	390	392	392	377	366	-3,05%
COTELUB	354	359	336	331	324	318	312	301	316	301	308	2,24%
SIECEUTOM	373	373	364	357	354	347	337	330	344	329	331	0,54%

Fig. 10 – Production des OMR en kg/hab.

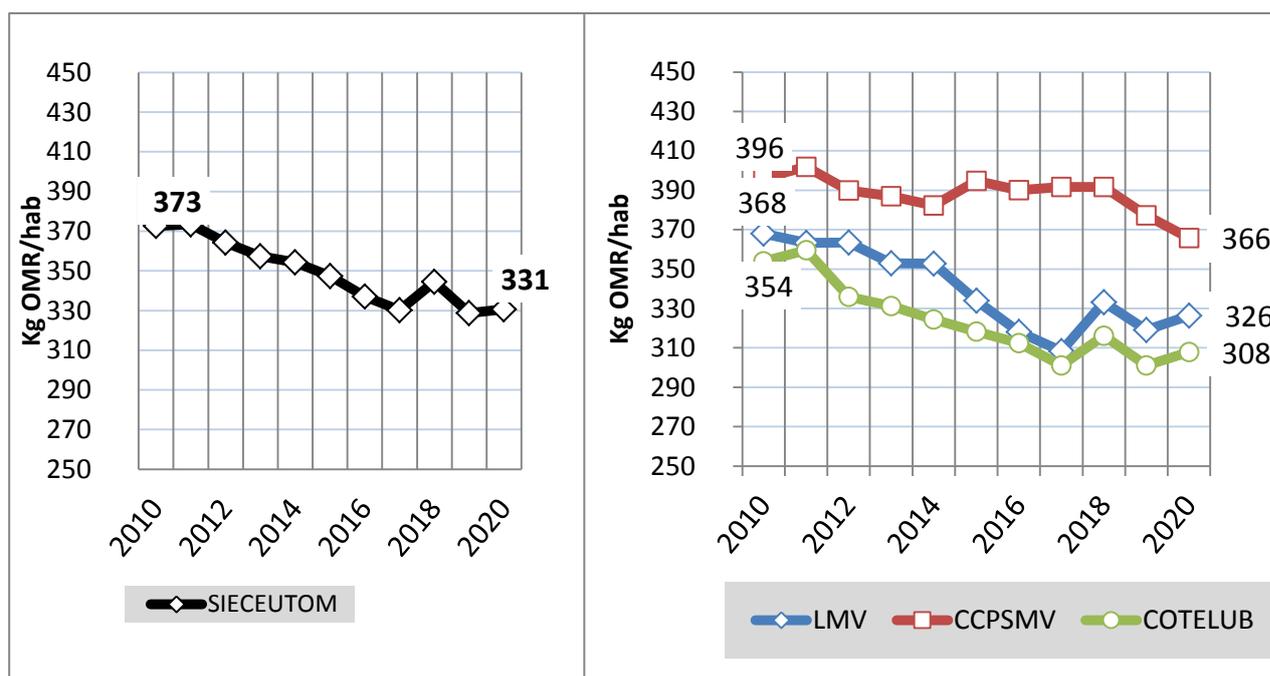


Fig. 11 –Evolution des productions d'OMR par habitant.

On observe sur le territoire du Syndicat, une légère hausse de la production en 2020 par rapport à l'année précédente, alors qu'il était constaté une baisse constante de la production des OMR par habitant au cours des 10 dernières années.

Une exception toutefois : l'année 2018 avait été marquée par des pics inexplicables, pour deux des collectivités : LMV et COTELUB.

On constate que les tendances de LMV et COTELUB sont toujours proches, chacune connaissant une augmentation de sa production sur ce dernier exercice.

Cette tendance propre à 2020 est constatée par ailleurs sur l'ensemble du territoire national et doit certainement être mis en parallèle avec la situation de crise sanitaire qu'a connu le pays. Il a en effet été constaté une hausse de la production de déchets en période de confinement, malgré l'arrêt de nombreuses activités, en raison :

- d'un temps plus important passé au domicile à consacrer à des activités générant des déchets (prédominance des loisirs créatifs, de la cuisine...)
- d'une explosion des commandes par Internet, s'accompagnant d'une forte hausse des emballages, parfois présents dans les OMR.

La CCPSMV est la seule adhérente à connaître une baisse en 2020, continuant sa trajectoire constante. Toutefois, elle reste la collectivité connaissant le ratio le plus fort, bien supérieur à la production de ses voisins et aux valeurs de référence.

Ainsi la CCPSMV arrive en 2020 à une production de 366 kg annuels par habitant, valeur proche des ratios de LMV il y a 10 ans.

Malgré cette hausse ponctuelle de 2020, COTELUB obtient toujours de bons résultats avec un ratio de 308 kg/an/hab, bien inférieur aux valeurs régionales (poids moyen de 368 kg/an/hab en région PACA en 2018).

Les valeurs restent néanmoins supérieures aux données nationales, puisque la production d'OMR était de 255 kg/an/hab en 2016 en France selon l'ADEME. La région SUD reste un territoire sur lequel il existe des marges de progression importantes.

Selon l'analyse de la Région, les mauvais résultats de la région PACA s'expliqueraient par le caractère touristique du territoire du Sud Est et par une prise en charge plus importante des déchets des activités économiques par le service public de gestion des déchets.

4.1.2.5 Modes de traitement

Le SIECEUTOM poursuit l'objectif de baisse de la proportion de stockage de ses OMR, conformément aux préconisations de la Loi. Aussi, le contrat liant le SIECEUTOM à son prestataire de traitement prévoit une valorisation énergétique des déchets par incinération. Toutefois, les déchets sont régulièrement déroutés pour être mis en stockage au centre d'enfouissement technique d'Entraigues sur la Sorgue, propriété de SUEZ, voire parfois à Donzère dans la Drôme.

Les détournements vers le stockage ne sont, en principe, autorisés que pendant les périodes d'arrêts techniques de l'Unité de valorisation énergétique, et sous condition de maintien du prix contractuel. A cet égard il faut savoir que le prestataire prend en charge les coûts de transport supplémentaires et maintient le prix du marché, TGAP incluse, quel que soit le mode de traitement.

Force est de constater que la proportion de stockage est très aléatoire et fluctuante. Ainsi :

- 24% des tonnages ont été enfouis en 2012
- Ce niveau était remonté à 33% en 2014 en raison de dysfonctionnements de l'UVE de Vedène,
- Il est redescendu à moins de 5% en 2015.
- il remontait à 10 % en 2016,
- puis à 16,5% en 2018 suite aux arrêts techniques sur l'UVE de Vedène
- Ce taux atteint 29,59 % en 2019
- Pour 2020, ce sont **19,6%** des OMR du SIECEUTOM qui ont été envoyées en enfouissement.

Ce taux représente une baisse par rapport à 2019, mais reste prépondérant.

Il est à regretter que le syndicat, comme l'ensemble des utilisateurs de l'UVE, ne détient aucun contrôle sur ces détournements causés par l'indisponibilité de l'usine : opérations de maintenance, pannes techniques, grèves des salariés de SUEZ...

4.1.2.6 Bilan matière

Les OMR sont traitées par incinération, via un marché public de prestation de service attribué à SUEZ RV sur le site NOVALIE à Vedène. Il s'agit d'une Unité de Valorisation Energétique, produisant de l'électricité à partir des ordures ménagères. Le traitement comporte également une partie de valorisation matière par l'extraction d'aluminium, d'acier et de mâchefers⁴.

Il faut noter que cette valorisation permet l'application d'une TGAP bonifiée. Ainsi la taxe était de 6€ au lieu de 12€ en 2020, à la condition d'atteindre certaines performances minimales. Le montant de cette TGAP est néanmoins appelé à augmenter. Elle sera de 17€ dès 2021 (11€ pour une TGAP bonifiée) et augmentera encore chaque année jusqu'en 2025 pour atteindre 25€ (15€ pour une TGAP bonifiée).

Les résultats de cette valorisation énergétique et matière sont présentés ci-après.

Tonnages OMR dirigés vers unité de traitement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stockage en ISDND	19 832	17 185	5 994	4 065	8 123	1 139	2 122	2 839	4 445	8 254	5 698
Réceptionné par UVE	-	5 418	18 900	20 424	16 308	23 213	21 954	21 216	22 528	19 645	23 392
Valo énergétique	-	5 335	18 520	20 165	16 157	22 727	21 481	20 786	22 132	19 354	22 942
Valo. Matière (alu, acier) hors mâchefer	-	83	380	259	151	486	473	430	397	291	450
Energie produite en MWh					3 083	ND	11 538	11 375	11 546	8 895	10 771

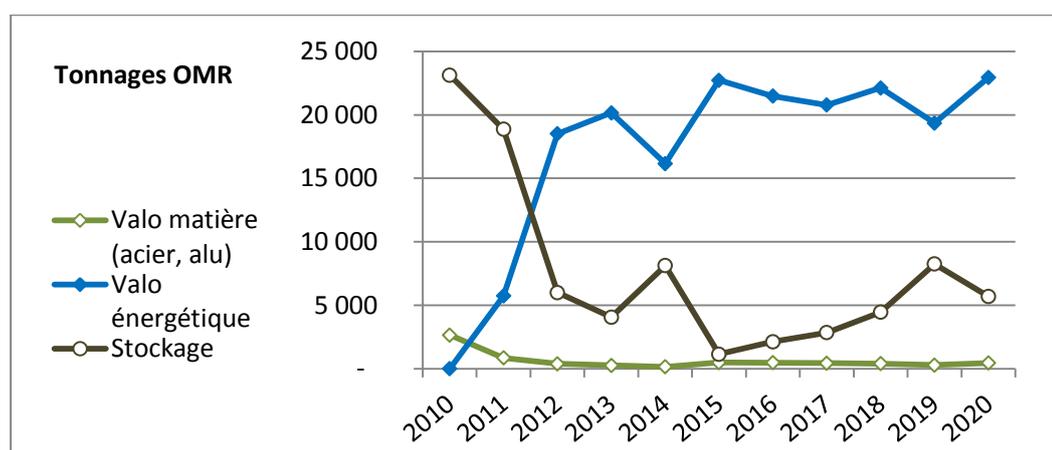


Fig. 12 - Evolution du bilan matière

Les performances de l'usine d'incinération sont relativement constantes. Les résultats de valorisation matière et de production d'énergie pour le SIECEUTOM dépendent éminemment du taux d'OMr dérivé de l'incinération pour être envoyé en stockage (enfouissement).

⁴ Résidu de la combustion des déchets ménagers, valorisé en technique routière.

En effet, comme décrit au paragraphe précédent, SUEZ est autorisé à enfouir une partie des OMR en dérivant les tonnages depuis Vedène vers Entraigues, en cas d'indisponibilité de l'UVE. Ces indisponibilités peuvent être dues à des arrêts techniques prévisibles (temps de maintenance), à des pannes ou des événements imprévus (grèves par exemple).

Or, en 2019 une part substantielle des OMR a été enfouie en ISDND (29,6%), alors que ce mode de traitement doit être limité, conformément aux objectifs du plan régional et de la Loi TECV⁵, compte tenu de son impact environnemental défavorable. A cet égard il faut tenir compte de la hiérarchie des modes de traitement fixée par le Grenelle de l'Environnement qui s'établit comme suit par ordre décroissant de priorité : valorisation matière et organique, valorisation énergétique puis stockage.

Pour 2020, la part d'OMr enfouis est inférieure à l'année précédente, passant de 29,6% à 19,6% des tonnages. Cependant elle reste relativement importante.

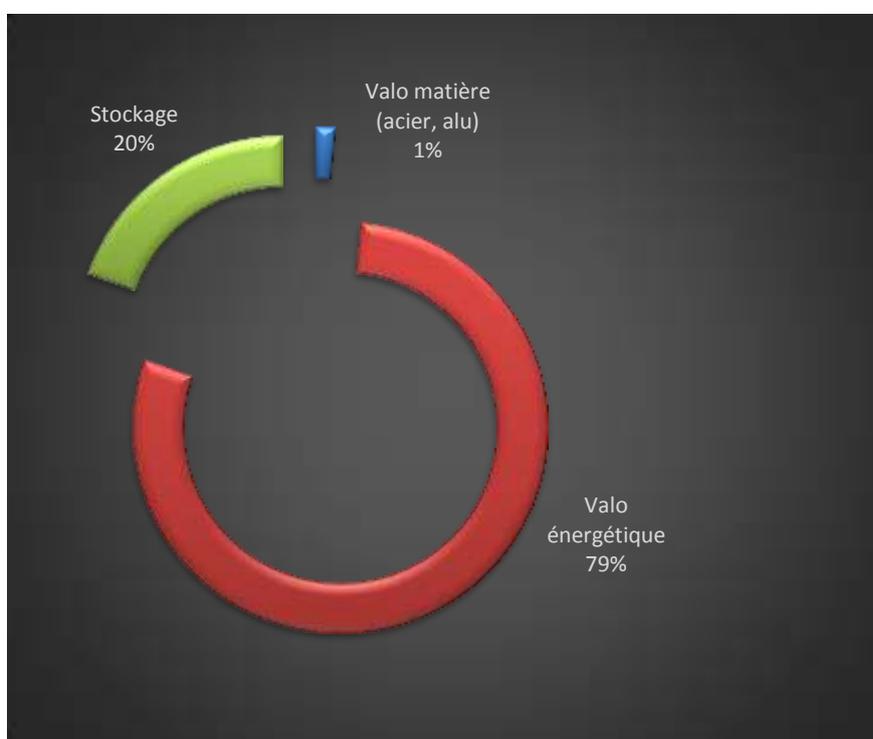


Fig. 13 –Répartition des modes de traitement des OMr.

⁵ Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

4.2 Les autres déchets pris en compte sur le site du Grenouillet à Cavaillon

4.2.1 L'organisation du fonctionnement

Suite au projet de restructuration du quai de transfert et notamment pour des raisons d'emprise foncière, il a été décidé de fermer la déchetterie aux professionnels à compter du 31 décembre 2017.

Depuis cette date la partie déchetterie dite « industrielle » ne reçoit donc plus que les emballages ménagers et cartons apportés par les services de collecte des Communautés LMV et CCPSMV.

Compte tenu de cette modification, l'analyse comparative des apports totaux par rapport aux années précédentes n'est plus vraiment significative hormis sur ces deux flux (CS et cartons).

4.2.2 Fonctionnement et marchés en cours

L'exploitation de l'installation est assurée en régie par le Syndicat. Les agents sont affectés aux tâches d'exploitation consistant en l'accueil, la pesée des apports, le suivi des prestations s'exerçant sur le site ainsi que l'organisation et le contrôle de l'acheminement des déchets vers les installations d'élimination ou de valorisation. Les opérations d'évacuation et de valorisation sont confiées à des prestataires privés.

Le tableau fig.14 présente dans le détail les différents marchés de prestations en cours en 2020.

Nature des prestations	Titulaires des marchés	Observations		Durée des marchés
Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers et cartons.	COVED		Marché renouvelé en 2017	Du 01 janvier au 31 décembre 2018 (reconductible 2 fois un an)
Valorisation et rachat du carton	COVED	Lieu de traitement : Monteux (84)	Marché renouvelé en 2017	Reconduit jusqu'au 31 décembre 2020
Tri des emballages ménagers et rachat de certains matériaux	PAPREC	Centre de tri de Nîmes (30)	Marché renouvelé en 2017	

Fig. 14 – Marchés de prestations relatifs à la collecte sélective en 2020.

4.2.3 Les emballages ménagers

Avant d'examiner dans le détail les performances du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV qui sont regroupés sur le site du Grenouillet, il est intéressant d'observer l'évolution à l'échelon du territoire du Syndicat de l'ensemble des produits collectés sélectivement par les communautés adhérentes.

A noter préalablement que COTELUB assure le traitement des matériaux valorisables, qui ne sont pas pris en charge par le SIECEUTOM. Les données de COTELUB sont donc celles que la collectivité a communiquées.

4.2.3.1 Collecte sélective : quantités collectées par les communautés adhérentes

Les trois communautés collectent les emballages ménagers, le verre et les journaux-revues-magazines (JRM). Les résultats de la collecte de ces produits sont regroupés dans le tableau figure 15.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
LMV	2 245	2 441	2 525	2 655	2 811	3 267	3 262	4 163
CCPSMV	1 606	1 544	1 606	1 658	1 665	1 671	1 707	1 614
COTELUB	877	927	924	956	1 174	1 278	1 438	1 493
Ensemble	4 727	4 912	5 055	5 269	5 650	6 217	6 406	7 270

Fig. 15 – Ensemble du dispositif de collecte sélective : tonnages collectés par les communautés adhérentes

Le tonnage total collecté en 2020 est en hausse de 13,5 % par rapport à 2019, ce qui constitue un résultat notable.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble	66,4	68,3	70,4	72,6	76,7	77,3	75,4	85,6

Fig. 16 – Quantité moyenne de collecte sélective en kg par habitant du SIECEUTOM

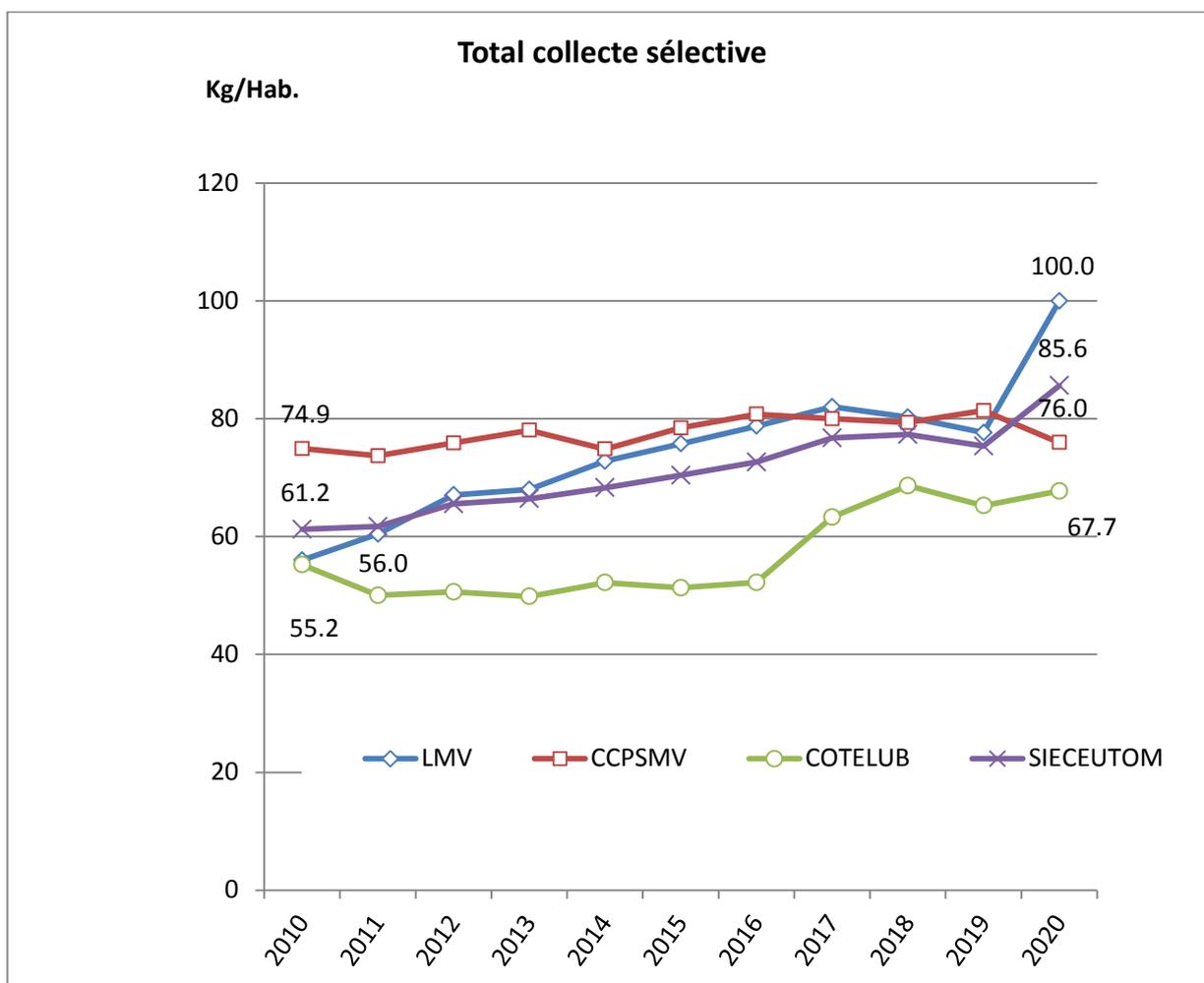


Fig. 17a – Performances de collecte sélective au cours des 10 dernières années

Le tableau et le graphique de la figure 17 renseignent sur les performances de chacune des collectivités.

Une fois encore la hausse globale à l'échelle du SIECEUTOM témoigne de situations différentes entre adhérents, entre :

- forte hausse pour LMV de presque 29%
- légère hausse pour COTELUB
- une baisse pour la CCPSMV.

Cette spécificité du territoire de L'Isle-sur-la-Sorgue doit constituer un point de vigilance. Toutefois, le ratio reste bien supérieur à celui de COTELUB.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol N-1
LMV	67,1	68,0	72,8	75,8	78,8	82,0	80,3	77,6	100,0	28,77%
CCPSMV	75,9	78,1	74,9	78,8	80,8	80,0	79,4	81,4	76,0	-6,63%
COTELUB	50,6	49,8	52,2	51,3	52,2	63,3	68,7	65,3	67,7	3,81%
SIECEUTOM	65,5	66,4	68,3	70,4	72,6	76,7	77,3	75,4	85,6	13,61%

Fig 17b – Performances comparées en kg/hab du dispositif de collecte sélective des communautés adhérentes

4.2.3.2 Performances de collecte par type de flux

Les graphiques des figures 18a, b et c détaillent les performances de collecte des communautés adhérentes exprimées par type de flux.

◆ LMV
■ CCPSMV
○ COTELUB

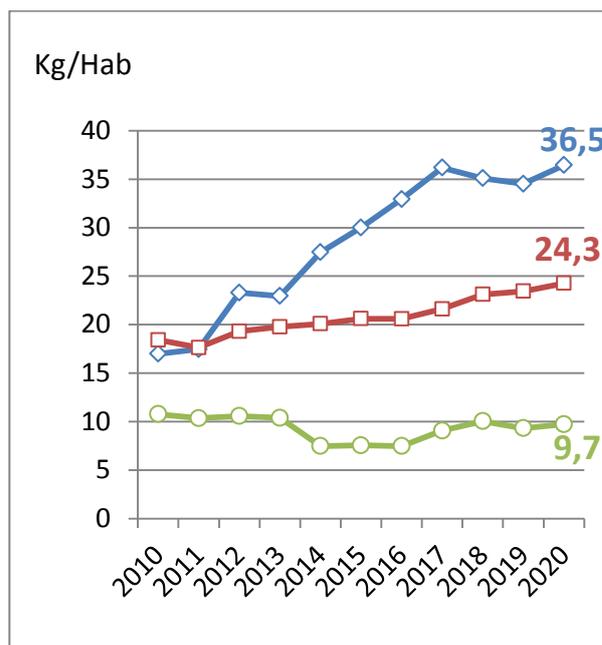


Fig. 18a – Emballages ménagers

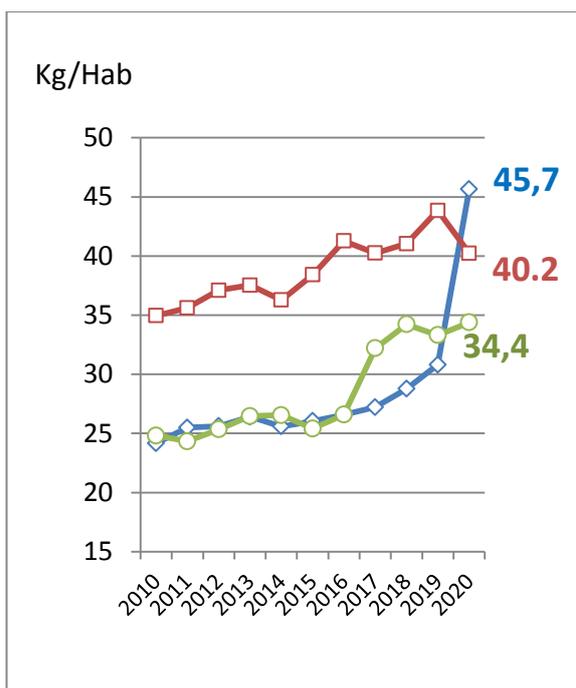


Fig. 18b - Verre

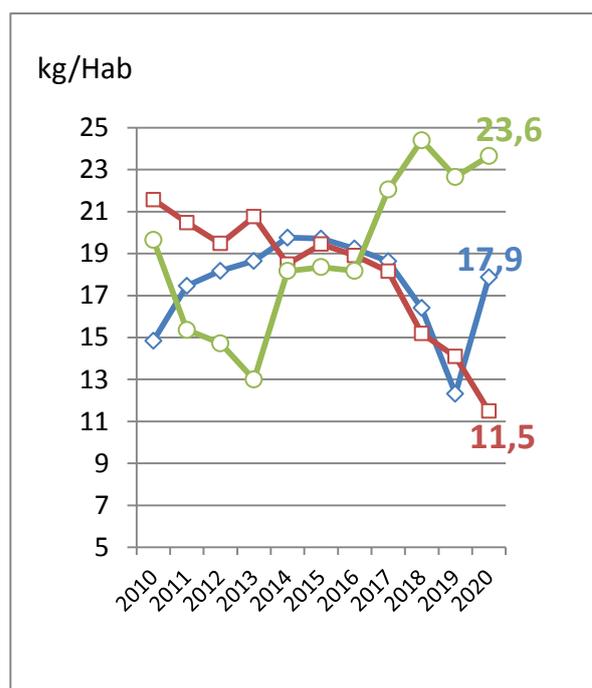


Fig. 18c - JRM

On note que la CCPSMV poursuit une lente progression de captage des emballages ménagers, le verre et les JRM connaissant quant à eux une baisse.

La baisse du gisement de JRM est une tendance observée partout sur le territoire national. Toutefois, cette baisse est particulièrement forte pour la CCPSMV.

Enfin, la diminution du captage du verre n'est pas représentative de la situation des autres collectivités.

LMV connaît une forte progression sur l'ensemble de ses flux. C'est même un pic en ce qui concerne le verre et une reprise à la hausse pour les JRM, alors que la tendance nationale est à la baisse. Ce flux de JRM reste le seul pour lequel LMV ne dépasse pas les ratios des autres adhérents, laissant présager de marges de manœuvres potentielles.

Enfin, pour COTELUB, la captation du flux d'emballages ménagers continue de stagner et reste bien inférieure aux valeurs nationales.

La situation du verre progresse mais reste assez basse en valeur absolue.

Seuls les résultats de JRM dépassent les valeurs de référence et les résultats moyens du syndicat.

Précisons que COTELUB collecte le flux en multi-matériaux, réunissant les emballages et les JRM. Le schéma de collecte peut influencer sur les tonnages ainsi captés et peut expliquer les bons résultats relatifs aux JRM. Il est en effet constaté que les ménages produisent plus de JRM lorsqu'ils peuvent les joindre aux emballages.

LMV et la CCPSMV n'acceptent pas les papiers et cartons dans la collecte sélective, lesquels doivent être portés en déchetteries ou dans les colonnes d'apport volontaire dédiées. Cet effort de tri supplémentaire pour les ménages peut expliquer de moins bons résultats de captation.

Notons qu'en raison de la réunification des deux flux pour COTELUB, les tonnages de collecte sélective (hors verre) ont été répartis entre emballages et JRM au prorata du résultat des caractérisations réalisées par le centre de tri.

Ce flux est trié via un marché public de service par VEOLIA, sur son centre de Manosque, en tri dit « simplifié ». Les films plastiques, pots et barquettes, représentant « l'extension des consignes de tri » sont obtenus par un sur-tri effectué en Lozère.

Le tableau de la figure 19 présente pour chaque communauté et pour le territoire du syndicat la part de la collecte sélective par rapport aux OMA.

On note de bons résultats au niveau du SIECEUTOM avec un taux de 20,6%, essentiellement entraîné par le bon ratio de LMV qui progresse de 19,6 à 23,5%.

A noter cependant que la CCPSMV qui connaît le ratio le plus bas, reste la seule collectivité connaissant une baisse de celui-ci.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
LMV	13,2%	14,3%	15,6%	16,2%	17,1%	18,5%	19,8%	21,0%	19,4%	19,6%	23,5%
CCPSMV	15,9%	15,5%	16,3%	16,8%	16,4%	16,6%	17,2%	17,0%	16,8%	17,7%	17,2%
COTELUB	13,5%	12,2%	13,1%	13,1%	13,9%	13,9%	14,3%	17,4%	17,8%	17,8%	18,0%
SIECEUTOM	14,1%	14,2%	15,2%	15,7%	16,2%	16,9%	17,7%	18,9%	18,3%	18,6%	20,6%

Fig. 19 – Ratio collecte sélective / OMA

4.2.3.3 Les emballages ménagers pris en charge par le SIECEUTOM, quantités envoyées en centre de tri

La figure 20 renseigne sur l'évolution des quantités d'emballages envoyées en centre de tri. Il est précisé que s'agissant de COTELUB, cette communauté gérant directement cette opération, les valeurs ne sont pas reprises dans le présent rapport.

Apports en tonnes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
LMV	695	758	921	1 000	1078	1 220	1 414	1 422	1472	+ 3,5%
CCPSMV	395	407	414	422	431	453	510	499	515	+ 3,1%
Ensemble	1 090	1 164	1 335	1 422	1 509	1 673	1924	1 921	1 987	+ 3,4%

Fig. 20 – Quantités d'emballages ménagers envoyés en centre de tri

L'année 2020 connaît une progression intéressante du flux d'emballages ménagers triés, de 3,1 et 3,5% pour les deux collectivités. Cette progression est supérieure à celle de l'exercice précédent.

4.2.3.4 Les performances du tri

Les résultats du tri des emballages ménagers de LMV et CCPSMV sont donnés par le tableau ci-dessous.

LMV		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reçu en centre de tri (en tonnes)		757,5	920,6	1 000	1078,4	1 220,5	1 413	1 422	1 472
Pertes et refus		112,7	160,3	188,9	177,6	278,9	364,7	388,3	436,6
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		644,8	760,3	811,1	900,4	941,6	1049,0	1 034,1	1 035,4
Ratios	Taux de valorisation	82,6%	81,1%	83,5%	77,1 %	74,2 %	72,7 %	74,2 %	70,3 %
	Erreurs de tri	13,8%	17,8%	15,0%	21,4 %	24,3 %	25,8 %	24,3 %	28,2 %
CCPSMV		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reçu en centre de tri (en tonnes)		406,9	414,2	421,7	430,7	452,8	509,8	499,4	515
Pertes et refus		74,8	101,2	115,7	100,4	113,8	149,7	142,1	149,6
Produits triés dirigés vers les filières de recyclage		332,0	312,9	306,0	330,3	339,0	360,2	353,8	342,8
Ratios	81,6%	75,6%	72,6%	76,7%	74,9 %	70,6 %	70,8 %	70,6 %	66,6 %
	16,0%	22,4%	26,4%	21,9%	23,7 %	27,9 %	27,0 %	27,9 %	27,6 %

Fig. 21 – Résultats du tri des emballages ménagers de LMV et de la CCPSMV

Le taux de valorisation, caractérisé par la capacité à tirer de la collecte des matériaux valorisables, connaît une dégradation quasiment continue pour l'une et l'autre des collectivités. Ceci s'explique par l'augmentation simultanée des tonnages captés. Plus le tri se démocratise et se généralise, plus il se détériore dans sa qualité car les erreurs de tri sont plus nombreuses.

Une autre circonstance peut accentuer ce phénomène : les exigences toujours plus fortes des repreneurs sur la qualité des matériaux, exigence qui croît avec la baisse de la demande sur ces flux, essentiellement sur les JRM et les plastiques.

Enfin, il a pu être constaté une détérioration du taux de valorisation lors des passages en extension des consignes de tri, c'est-à-dire l'acceptation dans la collecte sélective de tous les emballages plastiques, y compris les films, les pots et les barquettes. Certains de ces matériaux ne trouvent pas encore de filière de reprise à ce jour.

Il faut noter que le taux de refus des collectivités est relativement haut en comparaison de données régionales. C'est plus d'un quart des apports qui ne peut être valorisé. C'est sans conteste le point sur lequel les collectivités doivent continuer de progresser. Ce d'autant plus que le prix du tri est directement impacté par ce taux de refus.

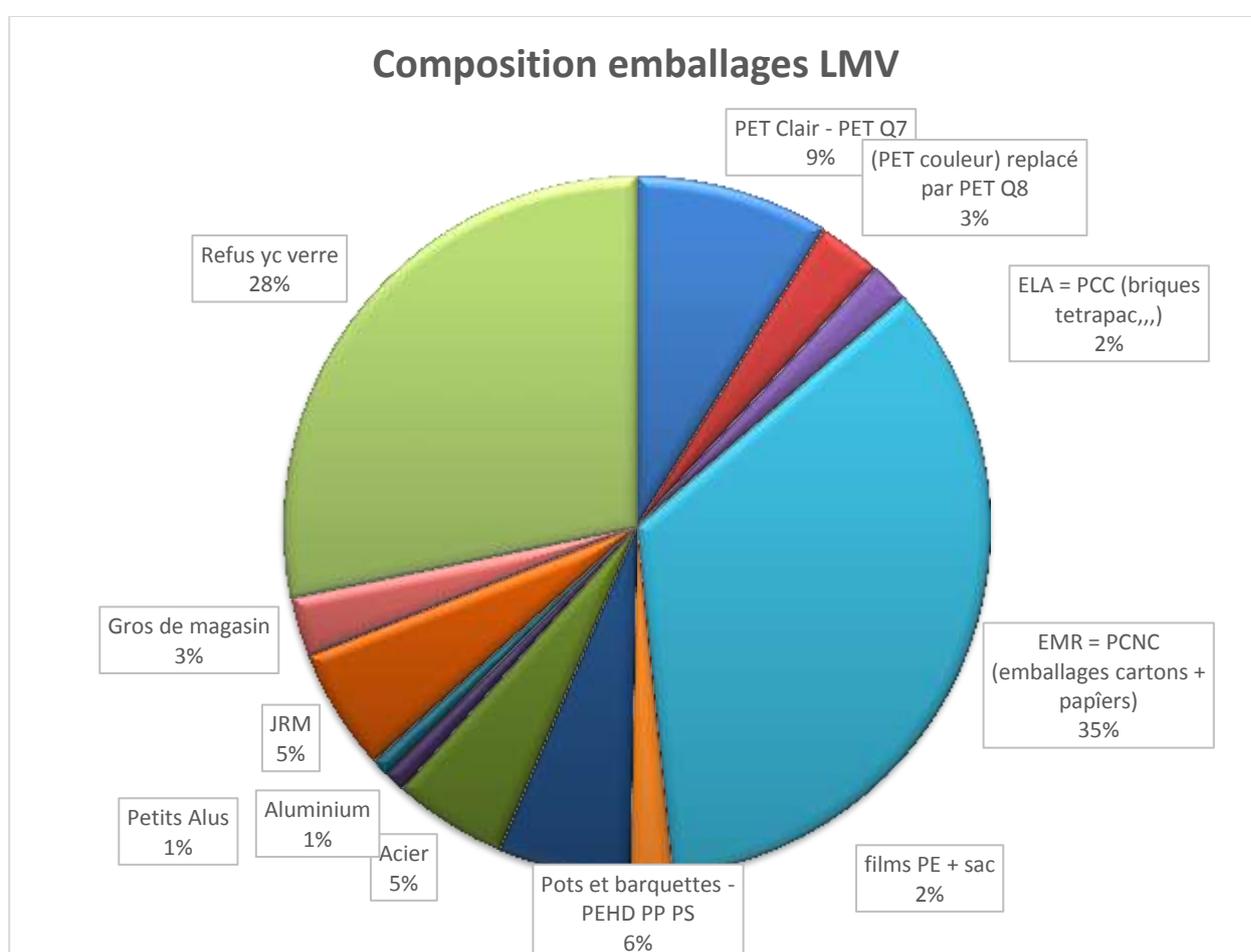


Fig. 22 – Résultats des caractérisations des emballages ménagers de LMV

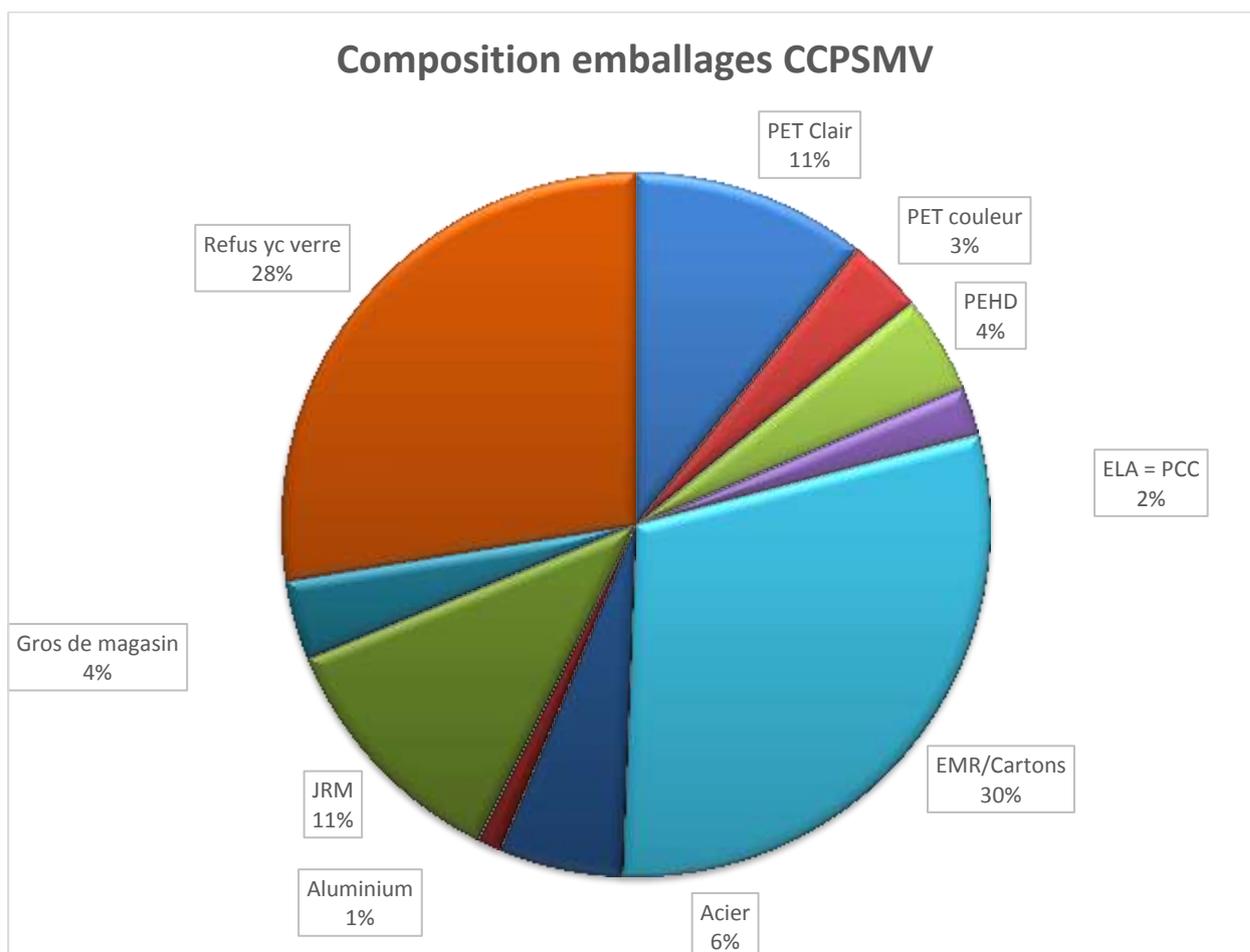


Fig. 23 – Résultats des caractérisations des emballages ménagers de la CCPSMV

4.2.4 Les cartons

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des apports en carton qui ne proviennent plus que des collectivités :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019 - 2020
Cartons	180	171	190	209	180	193	195	272	+ 39,5 %
LMV	105	124	140	172	149	178	169	179	+5,92%
CCPSMV	17	15	20	10	2	10	20	93	+365%
Entreprise	28	32	30	1	29	5	6		

Fig. 24 – Evolution des apports en cartons

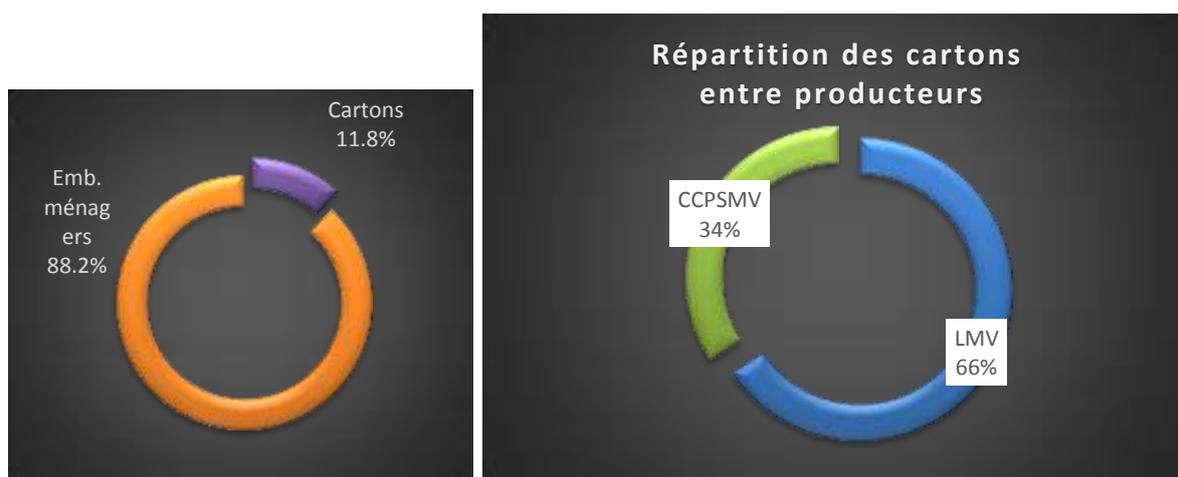


Fig. 25 – Part des cartons dans les apports de collecte sélective et Fig.26 répartition par apporteur

Les cartons constituent une part faible des apports en collecte sélective sur le quai de transfert. Ils proviennent très majoritairement des collectes effectuées par LMV et la CCPSMV auprès des professionnels, et notamment sur le centre-ville de Cavaillon.

On constate en 2020 une forte progression de ce flux par rapport à 2019. Cette hausse est à mettre au crédit de la CCPSMV qui a procédé à une modification de la répartition de ses apports entre le site du Grenouillet et le site d'Entraigues, sur lequel elle apporte également des cartons.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la valorisation des cartons, conditionnés et rachetés par COVED, groupe PAPREC.

Cartons	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	novembre	décembre	Total
Entrants sur QDT	26,08	18,98	19,36	12,92	19,76	28,90	27,70	20,13	27,44	24,94	18,16	27,96	272,33
Evacués vers centre de valorisation 108%	29,20	19,58	19,66	11,24	23,70	19,08	41,50	22,40	22,32	33,22	21,04	31,70	294,64
CCLMV	18,60	13,40	11,02	9,32	11,14	16,04	15,62	15,05	21,96	14,92	13,14	18,86	179,07
CCPSMV	7,48	5,58	8,34	3,60	8,62	12,86	12,08	5,08	5,36	10,02	5,02	9,10	93,14

Fig. 27 – Détail mensuel des apports et des évacuations de cartons

La revente des cartons n'a fourni au SIECEUTOM aucune recette de valorisation en 2020, en raison de l'effondrement du cours de reprise.

Les JRM (Journaux Revues Magazines) issus du tri des emballages ménagers, lesquels sont rachetés par PAPREC, ont représenté une faible recette de 2 633 euros, en application d'une mercuriale oscillant entre 0 et 10€ par tonne. Notons que le tarif de reprise connaît une augmentation en 2021, suite à la progression de la demande (suite de la hausse de consommation des cartons pour emballages).

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Préambule

Les données qui suivent sont extraites des comptes administratifs de l'année 2020 et des années précédentes. Quelques ajustements ont été effectués afin de replacer dans le bon exercice quelques opérations.

Il convient en préambule de noter que les dépenses de fonctionnement sont pour une grande part liées aux tonnages gérés par le syndicat et ont donc été directement impactées en 2018 par l'élargissement de LMV puis en 2019 et 2020 par la prise en charge des OMr des communes de Cadenet et Cucuron qui ont rejoint COTELUB.

5.2 Montants globaux des dépenses et des recettes du service

5.2.1 Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

L'année 2020 se distingue par une forte hausse des dépenses de fonctionnement (figure 28), de 8,82%. Cette hausse fait suite à une précédente augmentation du montant total des dépenses de 16,1 % en 2019.

Le tableau figure 29 donne le détail des principaux postes de dépenses.

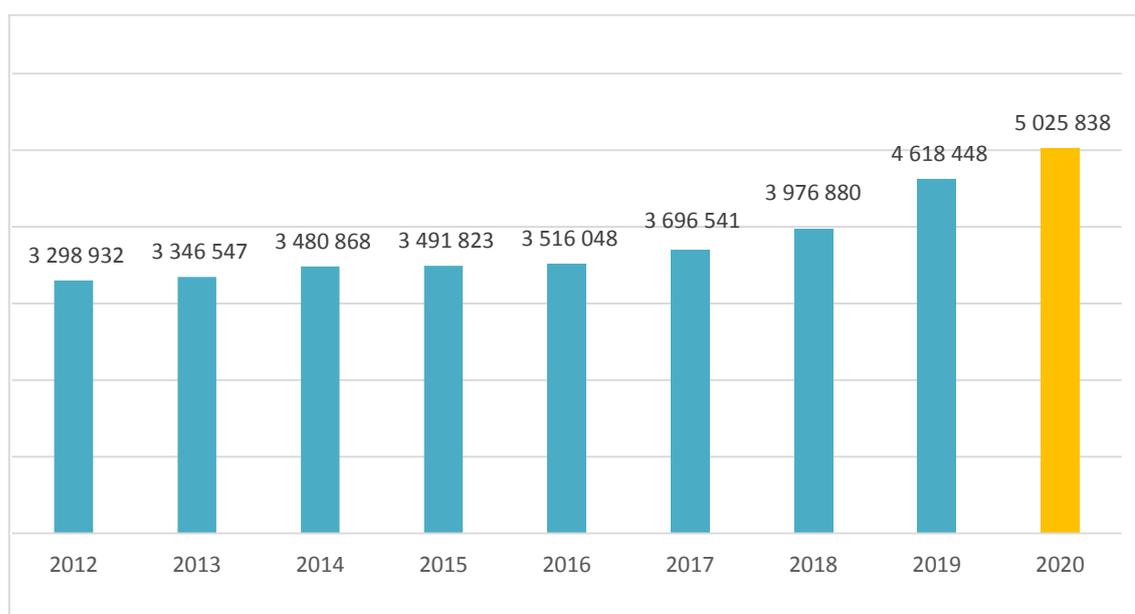


Fig. 28 – Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gestion des OMR	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044	3 118 467	3 699 287	4 237 618
Gestion de la collecte sélective (emballages et cartons) ⁶	597 753	648 800	669 495	754 779	653 466	687 874	586 599
Charges générales	207 220	211 452	243 524	216 718	204 947	231 286	201 621
Dépenses totales	3 480 868	3 491 823	3 516 048	3 696 541	3 976 880	4 618 448	5 025 838

Fig. 29a – Evolution des dépenses de fonctionnement



Fig. 29b – Répartition des dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-après (fig.30) détaille les évolutions de ces trois postes de dépense.

Evolution des dépenses 2019-2020		
Gestion des OMR	+ 538 331 €	+ 14,55 %
Gestion de la collecte sélective	-101 275 €	-14,72 %
Charges générales	- 29 666 €	- 12,83 %
Dépenses totales	+ 407 390 €	+ 8,82 %

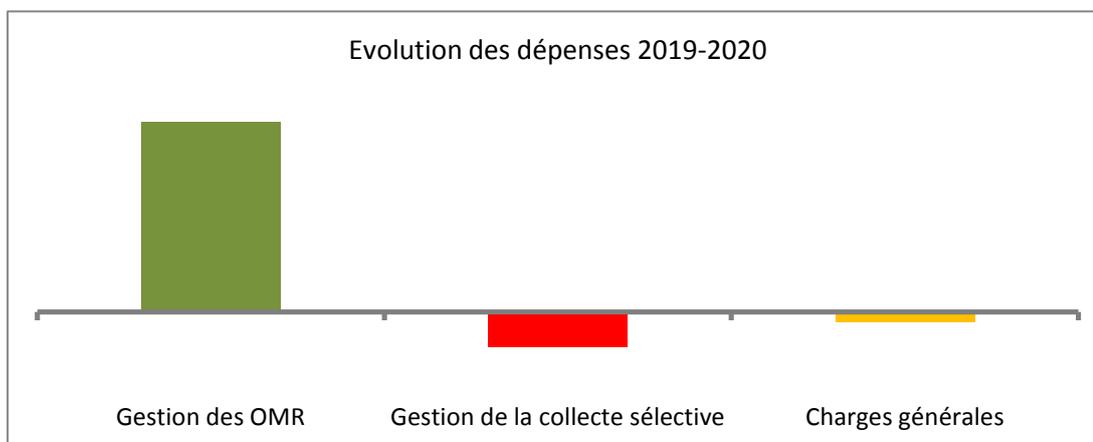


Fig. 30 –Evolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement

⁶ Elle inclut les salaires et les charges du personnel chargé de l'exploitation

L'augmentation globale des dépenses est à imputer principalement à la gestion des OMR. Elle résulte de l'action combinée d'une augmentation des tonnages transitant par le syndicat (évolution du périmètre de COTELUB) et d'une hausse du prix du traitement par incinération.

L'une et l'autre de ces causes ont pris effet au 1^{er} juillet 2019 mais n'ont cependant produit leurs pleins effets qu'à compter de 2020.

- En ce qui concerne les tonnages traités :

Les communes de Cadenet et Cucuron représentent ensemble, en 2020, 5 951 habitants, soit environ 24% de la population de COTELUB. C'est une augmentation de 7% de la population du SIECEUTOM. L'étude des données techniques préalablement exposées dans le présent rapport fait de surcroît apparaître une augmentation globale de la production d'OMA par habitant.

- Sur le facteur du prix du traitement :

Le prix du traitement des OMR connaît une explosion en 2019, à l'occasion du renouvellement du marché attribué à SUEZ RV, passant de 77,20€ à 106,00€ par tonne, hors TGAP et hors TVA, soit une augmentation de plus de 37%. Cette augmentation, appliquée à compter du 1^{er} juillet 2019, date de notification du marché, constitue une dépense supplémentaire de plus de 400 000,00€ en 2019. Ses effets se sont ressentis encore plus fortement en 2020, alors que cette hausse s'applique sur une année pleine. C'est près de 900.000 euros de dépenses supplémentaires pour le syndicat en 2020.

Cette augmentation ne trouve pas de justification technique, la prestation restant inchangée entre 2018, 2019 et 2020. Elle est le résultat d'une décision politique du SIDOMRA, syndicat en charge du traitement des déchets de la région d'Avignon et propriétaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Vedène, exploitée en délégation de service public par SUEZ et d'une absence de concurrence. L'autorité délégante a pris la décision d'imposer à son délégataire SUEZ l'application aux clients extérieurs d'un prix d'incinération minimum, nécessairement supérieur au prix payé par le SIDOMRA lui-même. Par ailleurs, le SIDOMRA a négocié avec son délégataire le reversement d'une redevance sur les tonnages extérieurs. A cette circonstance s'est ajouté la fermeture de l'unique centre de traitement concurrent en Vaucluse, à Orange (Centre d'enfouissement technique exploité par Delta Déchets). En situation de quasi-monopole, l'entreprise SUEZ a procédé à une très forte hausse des prix, de près de 40%, à l'ensemble de ses clients extérieurs.

Les dépenses relatives à la gestion de la collecte sélective, quant à elles, évoluent à la baisse par l'effet de la reprise en régie de l'activité de transfert : - 14,72%

Il en est de même pour les charges à caractère général (charges de structure), qui baissent de 12,83 % en 2020. En cause : la vacance du poste de directeur pendant une période de 5 mois.

5.2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **5 144 040 euros** en 2020, en hausse de 8,63 % par rapport à 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation des collectivités adhérentes	3 511 875	3 534 342	3 668 287	3 535 206	3 815 000	4 586 349	4 774 585
Part. des coll. adhérentes : rbst de la dette	2 359	1 827	1 270	688	117	8 187	176 165
Recettes pour le traitement des DIAA	2 196	2 178	3 337	1 816	-	-	-
Recettes pour le traitement des déchets des entreprises	30 962	28 533	27 897	22 469	-	-	-
Recettes de valorisation (rachat de produits)	32 934	32 491	32 701	43 469	41 982	18 998	2 633
Assurance des risques statutaires du personnel	-		32 783	27 244	20 010	687	1 711
Pénalités et remboursement de taxes	8 459	20 076	57 493	31 030	144 720	118 672	176 174
Subvention ADEME		22 468					
Subvention Région		22 468					
Autres	70	55	84		120	2 295	12 771
<i>Totaux</i>	3 588 856	3 664 438	3 823 853	3 661 922	4 021 950	4 735 188	5 144 040

Fig. 31 – Recettes de fonctionnement et leur répartition

Montants en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
LMV	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808	2 108 768	2 415 400	2 445 077	1,23%
CCPSMV	1 058 400	1 034 000	1 124 956	1 085 711	1 101 700	1 255 381	1 287 866	2,59%
COTELUB	681 286	602 000	669 630	645 687	604 533	915 568	1 041 643	13,77%
<i>Totaux</i>	3 511 875	3 534 342	3 668 288	3 535 206	3 815 000	4 586 349	4 774 585	4,10%

Fig. 32 – Participations des communautés adhérentes

La participation des collectivités adhérentes représente l'essentiel des recettes : de l'ordre de 97 %. Les détails sont donnés par les figures 31 et 32.

A noter que la recette inscrite en « pénalités et remboursement de taxes » correspond à la régularisation de TGAP à la baisse sur les tonnages incinérés, compte tenu des performances de l'UVE de Vedène.

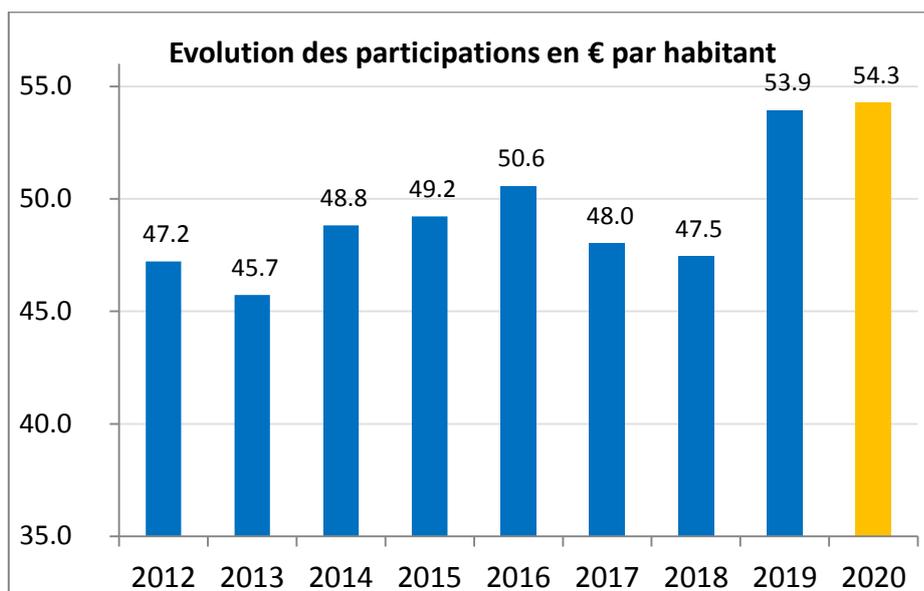
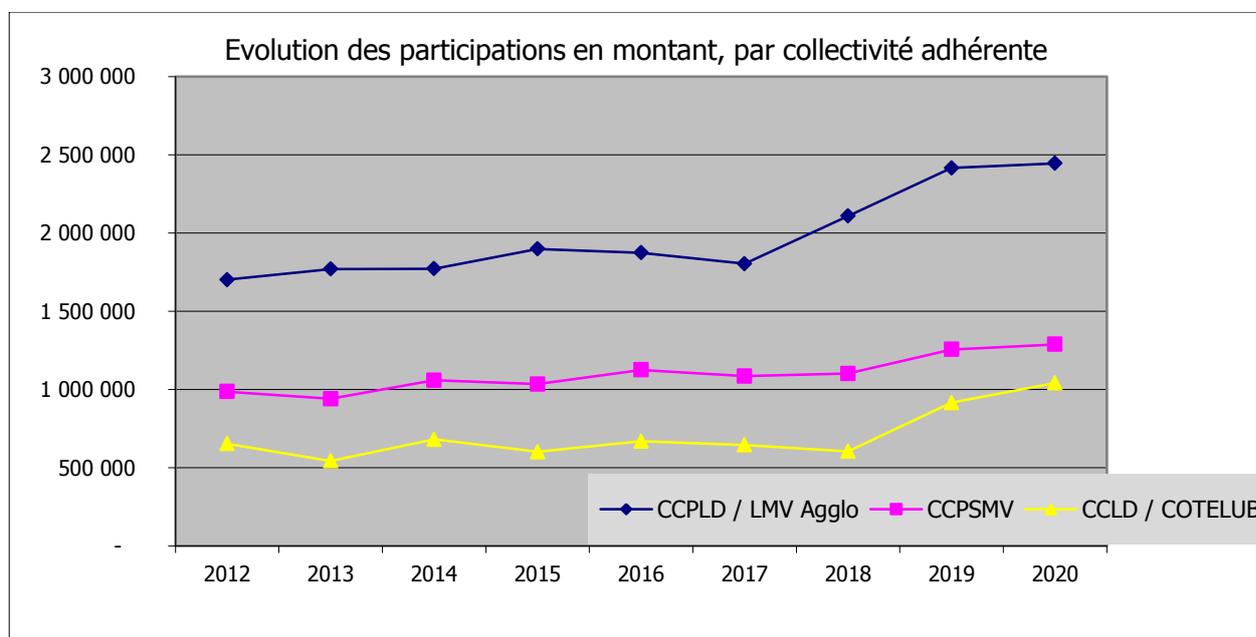


Fig. 33 – Participation moyenne des communes adhérentes en € par habitant

Ces participations à l'habitant, après deux années de baisse en 2017 et 2018, ont connu une forte augmentation en 2019 (+13,68%). Toutefois, en 2020, le montant des participations se stabilise, malgré la trajectoire de hausse des dépenses. Ainsi la participation moyenne en 2020 est de 54,30 € par habitant, soit une hausse de 0,59%.



Le montant global des participations des adhérents, quant à lui, évolue de 4,10% alors que les dépenses augmentent de 8,8%.

Dans le même temps, les recettes de revente de matériaux s'effondrent en 2020.

Seuls deux flux sont valorisés directement par le SIECEUTOM :

- les cartons collectés auprès des professionnels par LMV et la CCPSMV
- Les JRM issus du tri de la collecte sélective.

L'ensemble des autres flux issus du tri est valorisé directement par les collectivités adhérentes. LMV et la CCPSMV ont opté pour la garantie de reprise option filières. Un contrat conclu avec CITEO leur assure une reprise de ces flux en sortie du centre de tri, à un tarif garanti. Ces tonnages génèrent également des soutiens de la part de l'éco-organisme.

En ce qui concerne la reprise des cartons et JRM, en direct par le SIECEUTOM aux termes du marché de tri, les recettes sont devenues quasiment nulles, l'effondrement des cours ayant conduit à un tarif de reprise à 0€ l'essentiel de l'année 2020.

Observation concernant la participation des collectivités adhérentes :

Rappel : Le montant de la participation de chaque communauté adhérente est fixé au moment du vote du Budget Primitif. Ce montant est calculé pour assurer l'équilibre du budget, sachant que les dépenses prévisionnelles s'appuient notamment sur une estimation de l'évolution des quantités de déchets à traiter, des révisions des prix unitaires des marchés, etc. En fin d'exercice, la participation réelle est établie en correspondance avec les dépenses constatées et les tonnages réels. L'ajustement est réalisé lors de l'exercice suivant.

A noter que la participation 2021 tient compte de l'imputation aux collectivités d'un déficit de 57 965,77 € sur l'exercice 2020, détaillé comme suit :

- D'un trop versé de 13 692,56€ pour LMV agglomération
- D'un déficit de 3 814,86€ pour la CCPSMV
- D'un déficit de 67 843,47€ pour COTELUB

5.2.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les données sont regroupées dans le tableau ci-dessous : (fig. 34a).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC	Evolution N-1
Gestion des OMr	MAUFFREY	Transport	284 554,62	+ 5,63 %
	SUEZ	Traitement	3 822 634,94	+ 22,41 %
Collecte sélective	COVED	Mise à disposition de bennes, transport des différents matériaux vers les sites de valorisation : Emballages ménagers et cartons.	103 783,49	- 32,96 %
	PAPREC	Tri des emballages ménagers	383 168,24	+ 3,57 %
	COVED	Conditionnement des cartons	3 861,81	+ 31,02 %

Fig. 34a – Montants TTC des prestations réalisées par les prestataires privés (TVA 10%)

Les données des rachats sont données dans le tableau ci-dessous : (fig. 34b).

Catégories	Prestataires	Nature des prestations	Montant € TTC
Rachats sur l'année	COVED	Cartons	0
	PAPREC	Gros de magasin et JRM	2 633,33

Fig. 34b – Montants des rachats de matériaux recyclables

Comme énoncé précédemment, les recettes de revente des matériaux s'effondrent en 2020. Toutefois, leur part est résiduelle dans l'équilibre du budget.

5.2.4 Les frais de personnel

La réorganisation du site a également conduit à revoir son mode de fonctionnement et d'exploitation. Il a ainsi été décidé que l'accueil des OMr et la gestion de leur transfert dans les FMA seraient assurés par des agents du SIECEUTOM après arrêt du contrat avec Véolia Environnement.

A compter du 1^{er} aout 2019 un nouveau poste d'agent d'accueil a été pourvu portant ainsi à trois le nombre d'agents assurant la gestion du quai de transfert (OMr, Collecte Sélective et cartons).

2020 est la première année d'exploitation complète en régie.

A noter également que suite à la mise à disposition de trois quais de déchetterie au profit de LMV pour la gestion de ses matériaux valorisables autres que les emballages ménagers (métaux, encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques), il a été convenu que les agents en assureraient la surveillance et procéderaient à la gestion des enlèvements. Cette mise à disposition, évaluée à 0.3 ETP⁷, est prise en charge par LMV dans le cadre d'une convention.

NB : la partie déchetterie compte également un quai accueillant les déchets de balayage de la commune de Cavaillon et de LMV. Ce flux est considéré comme constituant des OMr. Il subit néanmoins une décantation préalable pour évacuation des jus, avant transfert vers le site de traitement par incinération.

Malgré une reprise de l'activité de transfert en régie, les frais de personnel connaissent une baisse globale de 11,10% en 2020.

L'année se caractérise par une augmentation de 4,82% des dépenses de personnel dit « technique », affecté au quai de transfert, et une baisse de près de 25% des dépenses de personnel administratif. Cet état de fait est dû à la vacance du poste de directeur pendant 5 mois.

Montants en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
Dépenses totales de personnel (titulaires, occasionnels et mis à disposition)	200 040	209 888	223 145	226 512	215 001	241 923	215 077	- 11,10%
- Personnel affecté à l'exploitation de la Déchetterie Industrielle	74 074	76 668	77 766	87 048	81 717	77 912	40 156	+ 4,82 %
- Personnel affecté à la gestion des OMr						31 545	74 576	
Sous-total personnel affecté au quai de transfert						109 457	114 732	
- Personnel administratif	125 966	133 220	145 379	139 464	133 284	132 466	100 344	- 24,25%

Fig. 35 – Frais de personnel

⁷ Equivalent Temps Plein

5.2.5 L'état de la dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est de 2 423 394,77 euros, entièrement issu des emprunts relatifs au financement des travaux de réhabilitation du quai de transfert du grenouillet. En effet, la dette était à zéro en 2018.

Etat de la dette	2020
Encours au 31/12	2 423 395 €
Annuité	176 165 €
dont Capital	149 278 €
dont Intérêts	26 888 €
Encours/hab (LMV et CCPSMV)	38,6 €

Fig. 36 – Etat de la dette en €

A noter que la dette ne concerne que deux des EPCI membres : LMV et la CCPSMV, seules collectivités à utiliser le quai de transfert du Grenouillet à Cavaillon.

Pour mémoire, COTELUB dispose de son propre quai de transfert à La Tour d'Aigues. COTELUB a cependant financé la somme de 23 377,71€ relative à l'équipement du Grenouillet, en application des statuts prévoyant cette prise en charge. Son retrait a été pris en compte à compter de 2020, après modification des statuts du SIECEUTOM.

5.3 Dépenses de gestion des OMR

Le tableau de la figure 35 présente l'évolution du montant des dépenses spécifiques

Montants en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de gestion des OMR	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 689 106	4 237 618

Fig. 37 – Dépenses de gestion des OMR

La figure 38 illustre l'évolution des dépenses de gestion des OMR qui sont en hausse 14,9% par rapport à 2019.

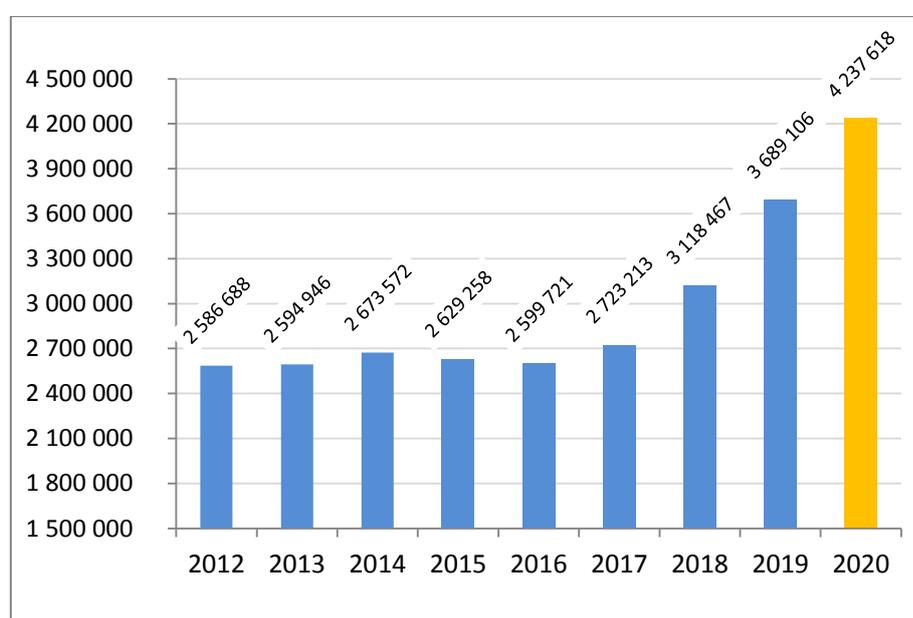


Fig. 38 – Dépenses de gestion des OMR - Evolution

Le tableau de la figure 39 détaille les évolutions des principaux postes de dépenses par étape technique : transfert, transport et traitement, étant rappelé que les dépenses de transfert ne concernent pas COTELUB.

Les ratios de production d'OMR et de dépenses par habitant figurent au bas du tableau.

€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
Transfert	183 015	193 991	196 070	220 144	241 324	297 015	130 429	-56,1%
Transport	258 492	210 654	207 422	212 727	241 464	269 376	284 555	+5,6%
Traitement	2 232 065	2 224 654	2 196 229	2 290 341	2 635 679	3 122 715	3 822 635	+22,4%
Totaux	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213	3 118 467	3 689 106	4 237 618	+14,9%
Tonnages	25 480	24 939	24 446	24 567	27 755	27 952	29 086	+4,1%
Population	71 926	71 804	72 534	73 617	80 388	85 013	87 984	+9,2%
kg/hab.	354	347	337	334	345	329	331	+3,5%
€/hab.	37,2	36,6	35,8	37,0	38,8	43,4	48,2	+4,9%

Fig. 39 – Répartition des dépenses de gestion des OMR

On observe que le coût par habitant réajusté continue de progresser et s'élève à 48,20 € en 2020, en raison de l'augmentation des coûts de traitement, qui représentent le poste principal de dépenses : augmentation de la TGAP en 2017 et 2018, augmentation du prix de la prestation en juillet 2019, produisant ses effets sur une année pleine en 2020.

Les tableaux de la figure 40 précisent la décomposition de ces dépenses pour chacun des adhérents.

LMV

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol N-1
Transfert	104 141	115 938	122 891	124 208	136 836	159 033	186 780	82 989	-56,1%
Transport	137 643	124 182	101 200	99 648	98 873	122 264	129 195	132 944	5,6%
Traitement	982 254	1 036 318	992 610	963 469	1 009 905	1 293 381	1 497 679	1 785 938	22,4%
Totaux	1 224 038	1 276 438	1 216 701	1 187 325	1 245 614	1 574 678	1 813 654	2 001 871	12,9%
Tonnages	11 654	11 830	11 128	10 724	10 833	13 620	13 406	13 589	1,37%
Population	33 014	33 528	33 324	33 713	34 264	40 704	42 009	41 638	-0,88%
Production kg/hab	353	353	334	318	316	335	319	326	2,27%
Coût € TTC / hab	29,8	30,9	29,8	28,6	28,8	31,8	34,7	42,9	23,50%

CCPSMV

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol N-1
Transfert	60 252	67 077	71 100	71 862	83 308	82 291	110 235	47 440	-56,1%
Transport	79 635	71 847	58 551	57 652	60 196	63 265	76 249	75 996	5,6%
Traitement	670 920	690 915	720 631	719 156	760 135	783 385	883 905	1 020 911	22,4%
Totaux	810 807	829 839	850 282	848 671	903 639	928 940	1 070 389	1 144 347	12,9%
Tonnages	7 960	7 887	8 079	8 005	8 154	8 249	7 912	7 768	-1,82%
Population	20 572	20 630	20 466	20 525	20 815	21 062	20 973	21 240	1,27%
Production kg/hab	387	382	395	390	392	392	377	366	-3,05%
Coût € TTC / hab	32,6	33,5	35,2	35,0	36,5	37,2	39,8	48,1	20,88%

COTELUB

€ TTC	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol N-1
Transfert									
Transport	69 233	62 462	50 903	50 122	53 658	55 935	63 933	75 614	5,6%
Traitement	490 868	504 833	511 374	513 604	520 301	558 913	741 131	1 015 786	22,4%
Totaux	560 101	567 296	562 277	563 726	573 959	614 849	805 063	1 091 400	21,1%
Tonnages	5 824	5 763	5 733	5 717	5 581	5 888	6 634	7 729	16,51%
Population	17 585	17 768	18 014	18 296	18 538	18 622	22 031	25 106	13,96%
Production kg/hab	331	324	318	312	301	316	301	308	2,24%
Coût € TTC / hab	27,9	28,4	28,4	28,1	28,1	30,0	37,7	40,5	7,42%

Fig. 40 – Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour chaque communauté adhérente

L'évolution des coûts unitaires de traitement exprimés en € TTC/tonne est présentée ci-contre (fig. 41). Sur cette période, les coûts intègrent plusieurs paramètres :

- Les révisions des prix du marché,
- Le renouvellement de marché à partir de juillet 2019,
- Les augmentations successives du taux de TGAP
- L'augmentation du taux de la TVA (passage de 5,5% à 7% en 2012 puis à 10% en 2014)

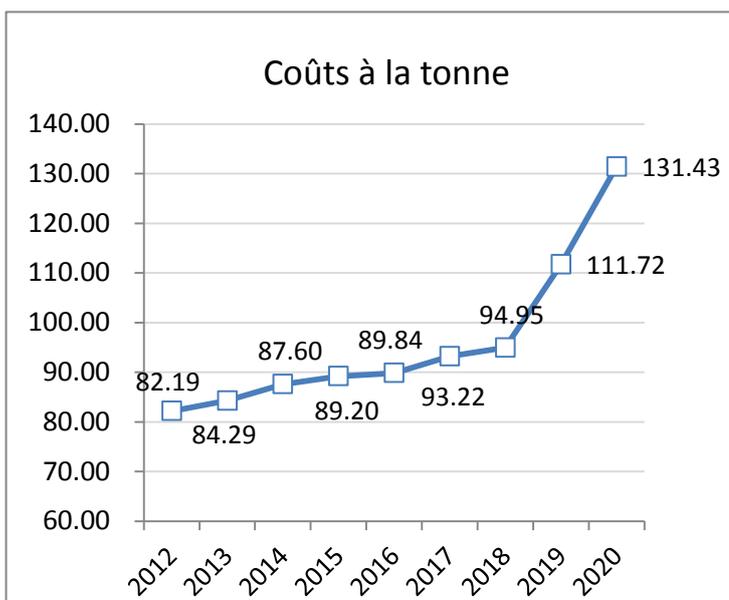


Fig. 41 – Coûts unitaires de traitement des OMR

Les coûts unitaires de traitement ont accentué leur augmentation en 2019 (résultat du renouvellement du marché de traitement en juillet 2019). On observe ainsi (fig.42) que le coût moyen par habitant du Syndicat atteint 43,40 € sur la gestion des OMR.

Pour les communautés adhérentes, les coûts par habitant sont tous à la hausse. On remarque cependant que le coût augmente d'autant plus que la production par habitant augmente. Cela démontre que le levier efficace pour réduire ou contrôler les dépenses de traitement est la réduction de la production.

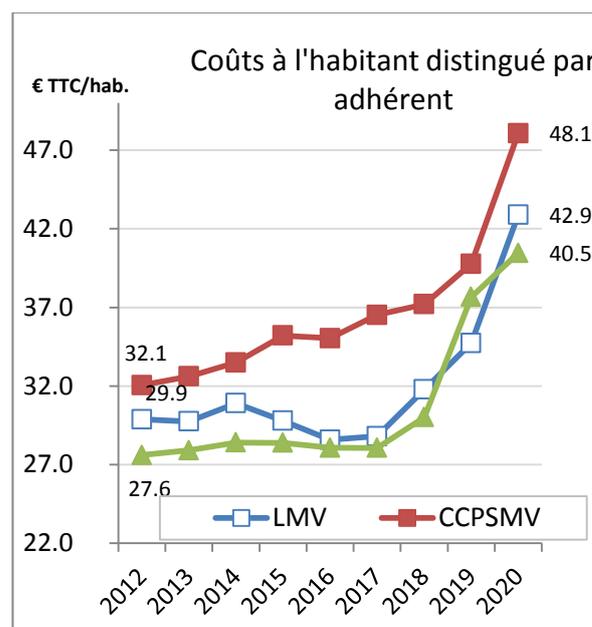
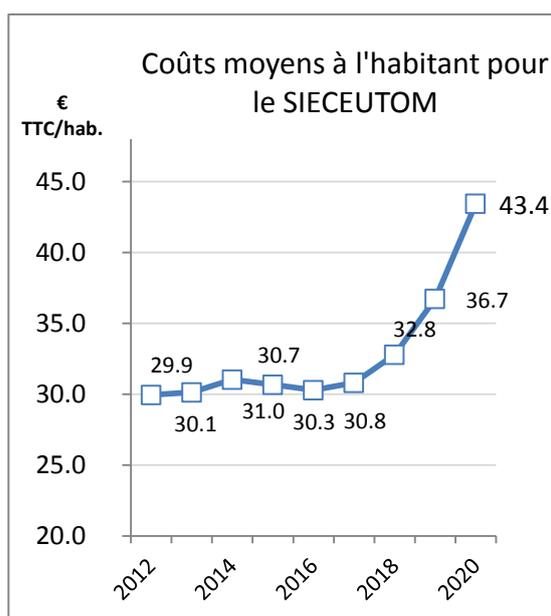


Fig. 42 – Coûts par habitant selon les communautés adhérentes

5.4 Dépenses de gestion de la déchetterie industrielle

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des matériaux réceptionnés sont regroupées dans le tableau de la figure 43a.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses totales	543 700	597 743	648 800	669 495	754 779	653 466	687 874	586 599	-14,7%
Tonnages traités y.c. emballages ménagers	2 680	2 936	3 145	3 023	3 304	2 109	1 921	2 305	+8,9%
Coût à la tonne	202,88	203,57	206,30	221,47	228,44	309,88	325,08	254,49	-21,7%

Ventilation des dépenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Prestations confiées au privé	472 614	521 571	561 192	582 668	657 387	564 087	573 960	535 533	-6,7%
Salaires et charges	63 199	74 074	76 668	77 766	87 048	81 717	77 912	40 156	-48,5%
Entretien-réparations	7 887	2 098	10 941	8 280	10 344	7 662	36 002	10 910	-69,7%

Ratios	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Charges de personnel/dép. totales	11,6%	12,4%	11,8%	11,6%	11,5%	12,5%	11,3%	6,8%	
Entretien-réparation/dép. totales	1,5%	0,4%	1,7%	1,2%	1,4%	1,2%	5,2%	1,9%	
PU moyen € TTC/t	203	204	206	221	228	309,9	325	254,5	

Fig. 43a – Dépenses de la déchetterie industrielle.

Ces dépenses ont baissé de 14,7% soit – 101 275 € en 2020 principalement en raison de la reprise en régie de l'activité de transfert et de la baisse globale des salaires suite à la vacance du poste de directeur près de la moitié de l'année.

Comme le montre le graphique ci-contre les dépenses principales sont celles des prestations confiées au privé.



Fig. 43b – Répartition des dépenses de fonctionnement de la déchetterie industrielle en 2018

5.5 Les charges générales

Le tableau de la figure 45 présente l'évolution des charges générales.

On observe que ces charges ont globalement diminué de 12,8 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de la baisse des charges de personnel administratif, compte tenu d'une vacance de 5 mois au poste de directeur.

L'année 2021 verra donc remonter ces dépenses, par retour à une situation normale. Les dépenses de personnel administratif demeureront néanmoins inférieures aux années précédentes, compte tenu du profil de la nouvelle directrice.

A noter également que les charges financières augmentent, du fait de la réalisation des emprunts relatifs aux travaux de réhabilitation du quai de transfert.

Il faut cependant observer que la proportion des charges générales ou charges de structure reste faible : 4% des dépenses totales.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution N-1
Chapitre 011 : Charges à caractère général	54 383	59 241	48 759	49 777	45 977	48 760	54 108	59 438	9,9%
Chapitre 012 : Charges de personnel (administratif)	128 641	125 966	133 220	145 379	139 464	133 284	132 466	100 344	-24,2%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (indemnité élus)	11 812	9 792	9 183	13 141	14 618	11 587	11 745	11 914	1,4%
Chapitre 66 : Charges financières (intérêts des emprunts)	2 741	2 227	1 689	1 126	537	39	21 496	26 459	23,1%
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	8 117	9 976	18 602	34 102	15 770	11 277	11 471	3 465	-69,8%
Autres	357	20	0	0	352	0	0		
Totaux	206 052	207 220	211 452	243 524	216 718	204 947	231 286	201 621	-12,8%
<i>Ratio charges générales / dépenses totales</i>	6,2%	6,0%	6,1%	6,9%	5,9%	5,2 %	5,0%	4,0%	
<i>Ratio charges de personnel / dépenses totales</i>	3,84%	3,62%	3,82%	4,13%	3,77%	3,35%	2,87%	2,00%	

Fig. 45 – Charges générales : répartition par grands postes

6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2020 aura été marquée par :

- Une situation généralisée de crise sanitaire,
- L'aboutissement de la réhabilitation du quai de transfert du Grenouillet, par déchargement gravitaire
- Une première année d'exploitation en régie de l'activité de transfert
- Le renouvellement de la mandature des élus syndicaux
- Le départ et le remplacement du directeur
- L'adhésion du syndicat à l'association de réflexion sur les déchets du bassin rhodanien
- La conclusion d'un groupement de commande en vue d'une étude sur la réalisation d'un centre de tri modernisé.

Relativement à l'activité de traitement des déchets, l'année 2020 connaît une augmentation des tonnages pris en charge, par l'effet d'une augmentation de périmètre.

En matière d'OMr, nous noterons également la hausse de la production par habitant, ce qui doit susciter une certaine vigilance. Les raisons de la hausse de production peuvent être imputées à la situation de crise sanitaire.

Le ratio de collecte d'OMr sur le territoire du syndicat (331 kg/hab) reste inférieur à celui des autres départements de la Région Sud PACA (368 kg/hab), mais bien supérieur à la moyenne nationale (255 kg/hab en 2016).

La détérioration des résultats de 2020 ont éloigné le syndicat de l'atteinte des objectifs du plan régional intégré au SRADDET et du Grenelle de l'Environnement.

En ce qui concerne le mode de traitement des OMr, l'année 2020 connaît une baisse de la proportion de déchets enfouis et donc une meilleure valorisation. Toutefois, la part envoyée en stockage reste importante, de l'ordre de 20%.

La partie collecte sélective est encourageante, avec une hausse des tonnages captés et une baisse des dépenses. La hausse des tonnages et de la production par habitant est particulièrement élevée pour LMV (+30%).

Attention toutefois, les bons résultats à l'échelle du SIECEUTOM recouvre aussi une baisse inexplicquée du captage de la collecte sélective et du verre en particulier pour la CCPSMV, qui pâtissait déjà d'un taux relativement faible.

COTELUB également peut encore progresser sur les flux d'emballages et de verre.

Les dépenses du syndicat en 2020 sont, de manière prévisible et annoncée, en forte hausse, compte tenu de l'extension du périmètre, de la hausse de la production et de la hausse du prix unitaire du traitement sur les OMr, premier poste de dépense du syndicat.

Grâce à une baisse des dépenses de fonctionnement permise par la reprise en régie, et constatée suite à la vacance du poste de directeur, le montant des participations augmente mais dans une proportion moindre. En coût à l'habitant, ces participations sont quasiment inchangées (+0.5%)

Pour 2021, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation des dépenses, plus particulièrement sur le coût de traitement des OMr. Ce poste de dépenses, qui reste le poste prépondérant du budget, sera impacté par une hausse de la TGAP.

En outre, le prix du traitement de la collecte sélective (prestation de tri) connaîtra à son tour une augmentation, suite au renouvellement du marché en 2021.

Dans ces conditions, il est essentiel d'être vigilant sur la production des déchets, meilleur outil de maîtrise des dépenses.

A l'avenir, les collectivités en charge de la gestion des déchets trouveront des solutions de maîtrise des coûts à travers :

- ⇒ La collecte séparative des biodéchets (et leur traitement par compostage ou méthanisation, moins onéreux)
- ⇒ La production de CSR⁸ à partir des OMr, en lieu et place de l'incinération
- ⇒ La reprise sous maîtrise d'ouvrage publique d'un centre de tri des emballages modernisé
- ⇒ La mise en place de la tarification incitative.

En tout état de cause, il est de l'intérêt de chacun de poursuivre le travail de collaboration avec les collectivités voisines à travers l'association rhodanienne et de rechercher les pistes de mutualisation possibles et la meilleure échelle territoriale de gestion de chaque flux et chaque projet, pour gagner en efficacité.

-○○○-

⁸ Combustible Solide de Récupération